

Rapport d'activité

MSA Franche-Comté

2022



franchecomte.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Édito

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 est marquée par un retour « à la normale », ce qui ne signifie pas pour autant « comme avant ».

Plusieurs raisons à ces changements. Tout d'abord, l'avènement du télétravail qui est désormais intégré à nos fonctionnements internes et nous amène à requestionner notre management dans le souci de renforcement de notre collectif de travail.

Nous sommes aussi inévitablement impactés par le changement sociétal qui fait suite à la période de crise sanitaire.

Le contexte économique et en particulier la guerre en Ukraine nous pousse en interne à appliquer un plan de sobriété pour maîtriser nos dépenses. A l'externe, c'est une large majorité de nos adhérents qui est touchée de plein fouet par la crise et nécessite la mise en œuvre d'un plan d'envergure encore jamais égalée de prise en charge des cotisations, les PEC « résilience », à hauteur de 3.9 millions d'euros en Franche-Comté.

En matière d'action sociale, la MSA a soutenu de nombreux projets avec les fonds dédiés « grandir en milieu rural » et s'est mobilisée pour obtenir leur revalorisation à hauteur des besoins de la région.

2022 est aussi marquée par une vie mutualiste intense dont l'Assemblée Générale du 13 octobre a pu témoigner, retraçant les actions qui ont eu lieu sur le thème de l'Alimentation, grâce aux délégués sur nombre de territoires.

Face à la question récurrente du mal-être en agriculture nous avons désigné, comme l'ensemble des caisses de MSA du réseau, un responsable mal-être pour coordonner la mise en place du dispositif et agir pour mieux détecter et prévenir les passages à l'acte.

En interne, l'année est marquée par un turn-over important (21 départs) y compris chez les cadres. Dans ce contexte, nous avons su collectivement maintenir un bon niveau de performance et un niveau de satisfaction correct chez nos bénéficiaires. Nous souhaitons remercier Jean-Marie BOULEC, parti à la retraite fin avril, pour son engagement et son implication tout au long des douze années passées à la Direction Générale de la MSA de Franche-Comté.

L'année s'est terminée par une décision structurante du Conseil d'Administration pour l'avenir de notre caisse puisqu'il s'est positionné en faveur de la construction d'un bâtiment sur le terrain de l'UIOSS du Doubs ; la réhabilitation de notre siège, avenue Elisée Cusenier, étant beaucoup trop onéreuse et pas assez fonctionnelle.

Nous souhaitons également remercier celles et ceux qui ont contribué par leur action au quotidien à porter haut les couleurs de la MSA et en faire un partenaire à part entière dont l'action est reconnue sur les territoires.



Sylvain Charles,
Président

Marie-Agnès Cudrey-Vien,
Directrice générale



Sommaire.....

1

● Qui sommes-nous ?

Carte d'identité de la MSA	6
L'année 2022 en chiffres	9
Un mot sur le guichet unique	11

2

● Que faisons-nous ?

L'offre de protection sociale	13
• Santé	13
• Retraite - Invalidité	16
• Famille - Solidarité - Logement	17
• Cotisations et recouvrement	18
L'offre d'accompagnement	19
• Prévention Santé	19
• Action Sanitaire et Sociale	21
• Prévention des Risques Professionnels	25
• Santé au Travail	27

3

● Une MSA performante

Maitrise des risques	32
• Contrôle interne et maitrise des risques	32
• Contrôle externe	33
• Dispositif « lutte contre la fraude »	34
• Contrôle médical et dentaire	35
Ressources humaines	36
Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)	38
La force d'un réseau mutualiste	39
Communication	43

4

● Comment nous contacter ?

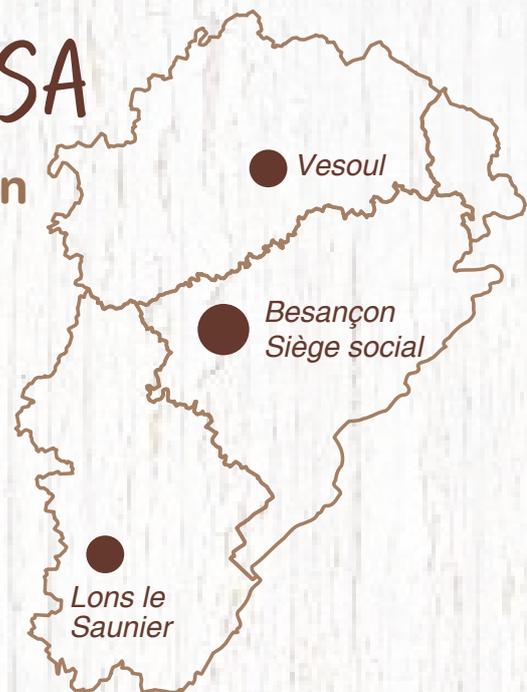
Relations adhérents	45
---------------------------	----

The background of the slide is a close-up photograph of a tree trunk's cross-section, showing the natural grain and radial cracks of the wood. Overlaid on the upper portion of the image is a dark brown network diagram consisting of interconnected nodes and lines, resembling a mesh or a web structure.

Qui sommes-nous ?

Carte d'identité de la MSA

Comité de Direction



Marie-Agnès CUDREY-VIEN
Directrice générale



Amélie COLOMB
Direction de la Santé, la
Prévention, les Ressources
Humaines et l'ASEPT (1)



Fabrice CHARTIER
Direction Cotisations NS,
SAJIR et PREVICOM (2)



Raphaël REMONNAY
Direction Solidarité,
Relation Adhérents et
Offre de Services



Dominique MAUCOTEL
Direction Comptable et
Financière, Informatique et
Moyens Généraux



Dr Maribel TAVERNIER
Direction des Affaires
Médicales



Dr Jean-Pierre VALÉRA
Direction de la Santé
Sécurité au Travail

(1) Association Santé Education et Prévention sur les Territoires

(2) SAJIR - Service des Affaires Juridiques Inspection Recouvrement.

PREVICOM - Prévention des risques professionnels Vie Institutionnelle Communication

Conseil d'Administration 2020 • 2025

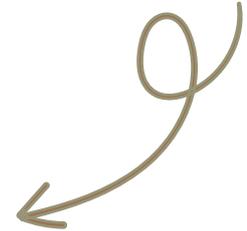
Il est composé de 30 administrateurs : 27 élus parmi les délégués cantonaux et 3 représentants de l'UDAF, soit 10 administrateurs issus de chaque département (25, 39, 70 et 90) désignés pour 5 ans. Le Conseil définit notamment la politique de la MSA en Action Sanitaire et Sociale, prévention, offre de services, aide aux adhérents en difficultés... et contribue à la mise en oeuvre des politiques sociales.



PRÉSIDENT(E)
Sylvain CHARLES
COLLÈGE 3



1^{er} VICE-PRÉSIDENT(E)
Bernard LAUCOU
COLLÈGE 2



1^{er} collège • 10 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'ŒUVRE

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE

3 membres

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Le bureau du CA



Sylvia MERCIER
PRÉSIDENTE DU CPNS*
LES PREMIERS SAPINS (25)



Emmanuel FAIVRE
VICE-PRÉSIDENT(E)
VERGES (39)



Jean-Pierre GURTNER-RAVIOT
PRÉSIDENT(E) DU CPSS*
LEVER (25)



Sylvain Vernier
VICE-PRÉSIDENT(E)
FOUGEROLLES ST VALBERT
(70)



Monique MARION
PRÉSIDENT(E) DU CASS*
BOLANDOZ (25)



Isabelle DAUPHIN
VICE-PRÉSIDENT(E) COLLÈGE 3
CHARMAUVILLERS (25)



Gilles DUQUET
PRÉSIDENT CD 39
LONS LE SAUNIER (39)



Jean DROUHARD
VICE-PRÉSIDENT(E)
VILLERS LE SEC (70)



Claude MONNIER
PRÉSIDENT DU CASS*
CROIX (90)



Rachel SAPOLIN
PRÉSIDENTE CD 70/90
ANGREY (70)



Maryvonne GAUTHIER
PRÉSIDENTE CD 25
ARC SOUS COCIN (25)



Pascale BERGER
BESANÇON (25)



Christine YODER
LURE (70)



Benoît PETON
VESOUL (70)



Christian GERARD
LONS LE SAUNIER (39)



Maurice COURTEBAS
COURVÈRE (25)



Christian COLIN
CHALUX SUR CHAMPAGNY (39)



Charles STORTZ
DAMPRIHARD (25)



Cédric BONGAIN
RAHON (39)



Philippe GROSPERRIN
L'ÉTOILE (39)



Pascal BENOIT
ALEZE (39)



Pierre ROBERGET
ARBOS (39)



Stéphane PETITE
BESANÇON CEDEX (25)



Laurence COMBROUSE
SOING CLERY CHARENTENAY
(70)



Gérard MUSARD
CITEY (70)



Pascal PERNET
LA LOYE (39)



Jean-Marie DE LAMBERTERIE DE VILLANTROYS (39)



Damien Vivot
LA BOSSE (25)

Afin de préparer ses décisions, le Conseil d'administration se réunit en Comités ou Commissions spécialisés par domaine d'intervention de la MSA. Chacun d'eux est composé d'administrateurs préparant les travaux du Conseil d'administration :

- Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS)
- Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS)
- Comité de Protection Sociale des Non-Salariés (CPSNS)
- Commission de la Vie Institutionnelle (CVI)
- Commission de Recours Amiable (CRA).

Il existe par ailleurs, un Comité Départemental composé des 10 administrateurs et des responsables et adjoints des échelons locaux du département. Il relaie les politiques du Conseil d'administration au plan local, fait connaître les besoins locaux et met en œuvre des actions sur les territoires. Au total, 3 comités départementaux sont implantés en Franche-Comté.

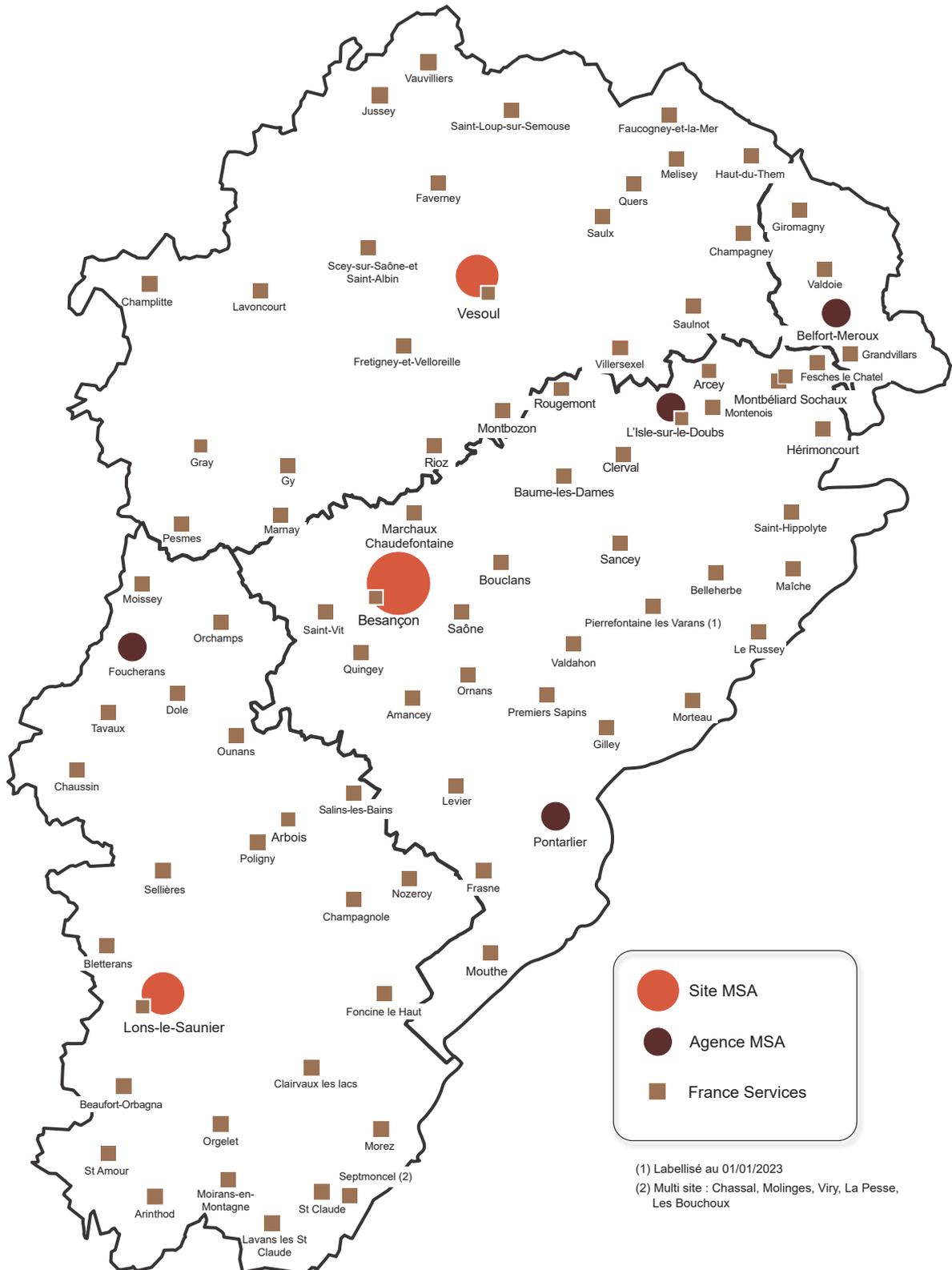
Carte des sites, agences et France Services en Franche-Comté



4 agences

219,61 salariés (Equivalents Temps Plein)

323 élus au service des adhérents



(1) Labellisé au 01/01/2023
 (2) Multi site : Chassal, Molinges, Viry, La Pesse, Les Bouchoux

L'année 2022 en chiffres

Nos adhérents : actifs - retraités - ayants droits

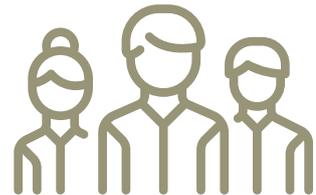
103 977
adhérents total



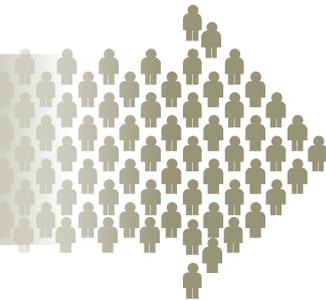
61 319
salariés



42 658
non-salariés



Soit 9 %
de la population Franc-Comtoise



Familles, logement et solidarité

Bénéficiaires de prestations familiales, logement, solidarité et/ou liées au handicap

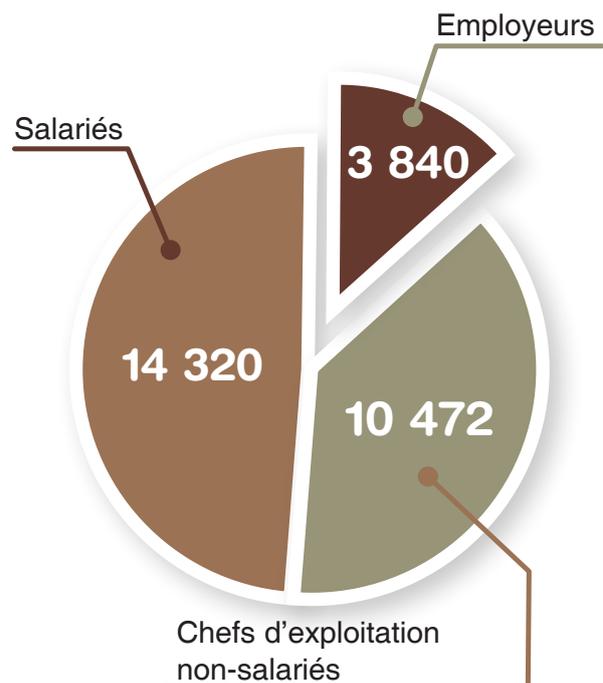


7 829
Familles



8 799
Enfants

Actifs et entreprises



Assurés maladie



57 135

personnes protégées au régime agricole, assurés et ayants droits

dont :
26 318 non-salariés

30 817 salariés

1 472 769

feuilles de soins reçues (papier et électronique)



1 534

déclarations d'accidents du travail (salariés et non-salariés)

Retraités agricoles

Bénéficiaires d'un avantage retraite agricole (droit propre et/ou droit de réversion)



62 778

dont :
26 745 non-salariés
36 033 salariés

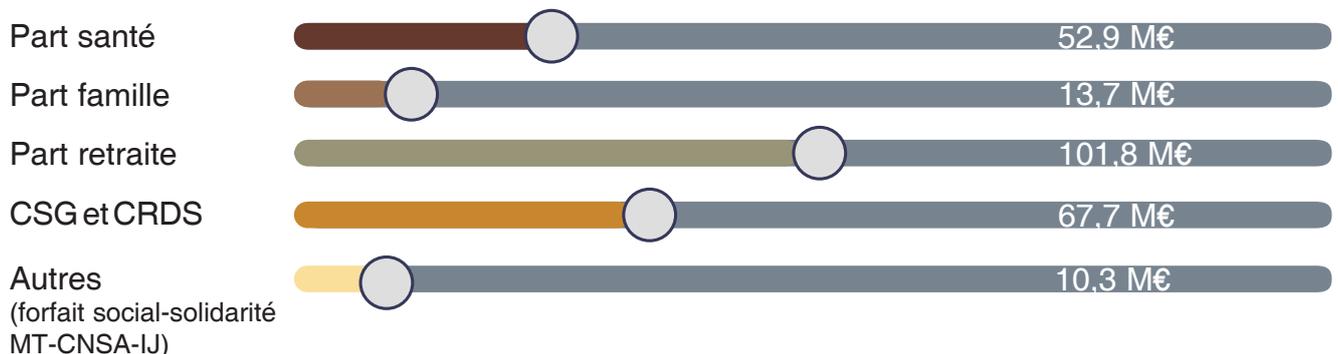
Nos prestations

Au total, la MSA Franche-Comté a versé 416 millions d'euros de prestations :



Nos cotisations

En 2022, 246,4 millions d'euros de cotisations ont été appelés par la MSA Franche-Comté :



Un mot sur le guichet unique

Avec près de 26,9 milliards de prestations versées pour 5,3 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle est constituée de 35 caisses et une caisse centrale (CCMSA). Elle couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants-droit (non-salariés et salariés). La MSA de Franche-Comté représente un peu moins de 2 % de la population couverte nationalement.

Un interlocuteur unique pour une relation simplifiée

Guichet unique, la MSA se différencie ainsi du régime général où les ressortissants sont gérés par 4 caisses indépendantes : la CNAV pour la retraite, la CNAF pour la famille, la CNAM pour la maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles et l'ACOSS et les URSSAF pour les cotisations.

Les assurés du régime agricole, salariés ou non-salariés, actifs et retraités sont ainsi accompagnés tout au long de leur vie, de manière globale, par la caisse à laquelle ils sont affiliés, pour tout ce qui a trait à leur protection sociale. Les caisses peuvent ainsi offrir une prise en charge adaptée aux assurés et à leur famille, particulièrement importante en cas de difficultés.

La MSA gère l'ensemble des branches de la Sécurité Sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure donc la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'œuvre et les non-salariés.

Elle gère également, pour le compte d'organismes partenaires, la protection sociale complémentaire en matière de retraite, santé et de prévoyance et contribue à simplifier les formalités des entreprises agricoles pour la déclaration et le paiement des cotisations de retraite complémentaire, le chômage, la formation professionnelle.

Elle prend aussi en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels. Parallèlement, elle poursuit une politique d'Action Sanitaire et Sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux. Elle s'emploie à maintenir la démographie agricole et participe à la mise en œuvre des nombreuses réformes législatives qui impactent ses ressortissants.

Dans le prolongement de sa mission de service public, elle propose également une offre de services à l'ensemble de ses ressortissants. Si la gestion simultanée de toutes les branches est le meilleur moyen de s'assurer que les ressortissants bénéficient effectivement de tous leurs droits sociaux sans discontinuité, elle favorise aussi une approche globale de la protection qui permet à la MSA une gestion cohérente et efficace.

Acteur engagé, la MSA noue des relations avec les autres régimes de protection sociale et avec les pouvoirs publics pour continuer à faire évoluer son dispositif de protection, en accord avec les attentes et les besoins des populations agricoles et rurales.





Que faisons-nous ?



L'offre de protection sociale

Santé



MISSIONS

Gérer l'Assurance Maladie dans sa globalité : versement des frais de santé et prestations en espèces (indemnités journalières, allocations de remplacement, capital décès) pour les risques maladie, maternité/paternité et accidents du travail/maladie professionnelle. Les frais de santé sont gérés pour les assurés Frانس-Comtois, tandis que les prestations en espèces et les frais de santé risque AT/MP sont pris en charge pour les assurés Frانس-Comtois et Bourguignons.

Assurer sur délégation de partenaires, la gestion de la complémentaire frais de santé (Mutualia, Agrica, Pacifica) pour la Franche-Comté ainsi que la prévoyance santé (Agrica, ANIPS, Malakoff-Humanis) pour les assurés Frانس-Comtois et Bourguignons.

Les faits marquants de 2022

La crise sanitaire a une nouvelle fois fortement impacté l'activité et les dépenses de santé. Les différents dispositifs d'arrêts dérogatoires mis en place en 2020 et 2021 ont été prorogés. Les isollements pour les patients symptomatiques à la Covid, l'isolement d'enfant Covid+, les personnes positives au Covid, les cas contact à risque, les personnes vulnérables, ont tenu une part importante de l'activité des prestations en espèces.

La fin d'année 2022 voit pour autant une page qui semble se tourner dans la lutte contre la pandémie, avec la fin de tous les dispositifs d'arrêts dérogatoires hormis les patients Covid+, à savoir gardes d'enfants, personnes vulnérables, cas contacts.

La période 2022 de crise sanitaire a également connu le maintien du nombre de prises en charge de tests Covid (PCR, antigéniques, autotests) dans le cadre de la stratégie « tester/alerter/protéger », le maintien à un niveau élevé de la campagne de vaccination, la délivrance de masques...

En parallèle une loi d'août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, a contraint certaines catégories de professionnels de santé exerçant en structures ou en ville, de disposer d'un schéma vaccinal complet

contre le Covid pour être autorisés à continuer leur activité et ce, à partir du 16/09/2021. La mise en place tardive du Système d'Informations a permis d'intégrer cette nouvelle donnée transmise par les ARS. La MSA a pu engager à compter du mois d'août les premiers contrôles.



Nombre de feuilles de soins réceptionnées en 2022		
Feuilles de soins papier	63 261	Délai moyen de traitement environ 4 jours
Feuilles de soins électroniques	1 409 508	100 % remboursées dans les délais (7 jours)

	Indemnités journalières	Délai moyen de paiement 2022
Salariés agricoles	Maladie	19 jours
	Accident du travail	21 jours
Non-salariés agricoles	AMEXA	13 jours
	ATEXA	12 jours

Mise en place d'une Task Force d'entraide des MSA sur la gestion des arrêts Covid

La crise sanitaire a tenu particulièrement en tension l'ensemble des services IJ maladie sur les deux premiers mois de l'année 2022. L'arrivée d'Omicron en fin d'année 2021, a fait exploser le nombre de patients positifs au Covid et par conséquent, a démultiplié le nombre de déclarations d'isolement.

Face à cette situation, la CCMSA a souhaité donner un signal fort au réseau en mobilisant une quinzaine de salariés en CDD pour une durée de trois mois. Ce dispositif appelé Task Force IJ, a vocation à apporter une aide rapide et massive aux caisses du réseau.

4 MSA ont ainsi été volontaires, la CCMSA ayant pour sa part souhaité co-piloter avec la MSA de Franche-Comté la mise en place de cette Task Force.

Véritable succès avec une diminution remarquable des stocks de toutes les MSA du réseau, cette Task Force a pris fin début juin 2022.



4 MSA volontaires

MSA de Franche-Comté
MSA Sud-Aquitaine
MSA Marne Ardennes Meuse
MSA Limousin

Ce dispositif d'entraide déjà présent sur d'autres législations tels que la retraite ou les prestations familiales, a démontré qu'il pouvait avoir un vrai effet sur les prestations en espèces. Cette expérimentation a mis en lumière un besoin futur d'homogénéisation sur le réseau du processus des prestations en espèces. La MSA de Franche-Comté anime un groupe de travail national dans ce sens.

D'autres nouveautés législatives

- Le capital décès est mis en place à destination des familles confrontées au décès d'un proche ayant une activité d'exploitant agricole.
- Un nouvel imprimé d'avis d'arrêt de travail (AAT) permet la prescription des arrêts de travail quel que soit le risque : maladie-maternité ou accident de travail/maladie professionnelle.
- Le versement des indemnités journalières en cas de maternité ou de paternité est étendu à tous les non-salariés agricoles, dans les mêmes conditions que pour les chefs d'exploitations.
- Pour le congé maternité, le versement d'indemnités journalières forfaitaires en cas de non remplacement est étendu aux collaborateurs, aides familiaux et ce, dans les mêmes conditions que pour les cheffes d'exploitations.

« Mon Espace Santé » : Une nouvelle page se tourne vers le numérique en santé

Pour que chacun puisse être pleinement actrice et acteur de sa santé, un espace numérique de santé appelé « Mon espace santé » a été ouvert, sans aucune démarche de sa part.



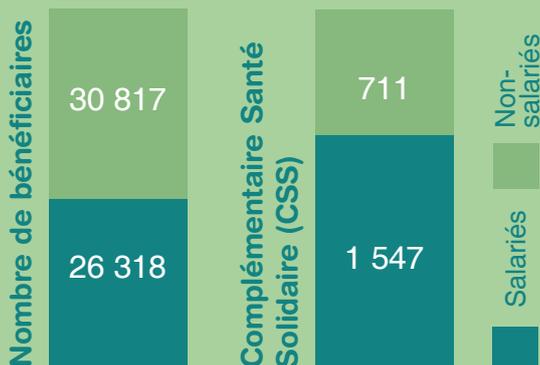
Principales spécificités

- Dossier Médical Partagé (DMP) pour stocker et partager ses données de santé : ordonnances, traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, comptes-rendus d'hospitalisation, vaccination, etc.

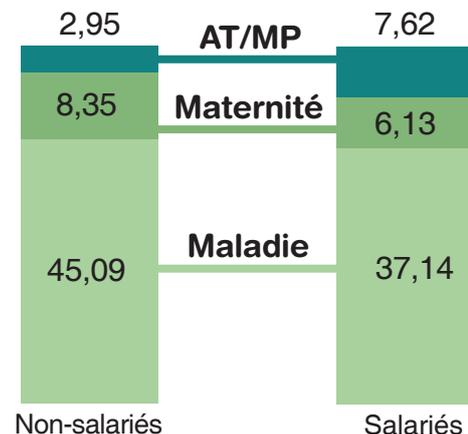
- Messagerie sécurisée pour recevoir en toute sécurité des messages des professionnels de santé qui nous accompagnent,

- Agenda santé permettant l'organisation des rendez-vous médicaux.

Nombre de bénéficiaires



Prestations santé versées (en millions d'€)





MISSIONS

La mission du Service retraite est d'**assurer le versement** des pensions de retraite et d'**instruire** les demandes de retraite.

Les prestations versées concernent les droits propres attribués aux non-salariés et aux salariés, mais également les droits de réversions versés en cas de décès au conjoint survivant

Le service entretient un partenariat étroit avec la CARSAT afin d'optimiser les modalités de traitement de nos dossiers communs.

Depuis le 1er janvier 2020, il assure également le versement et l'instruction des demandes de SASPA (1) pour le compte de l'ensemble des régimes de retraite, sur ce même territoire, ainsi que pour les résidents de la Martinique et de Saint-Martin.

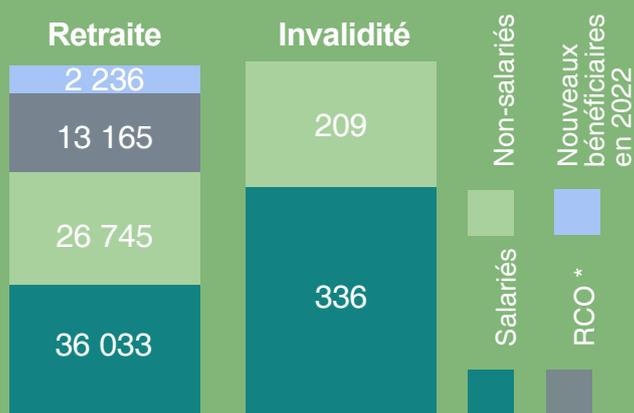


Les faits marquants de 2022

- ▶ Versement de l'indemnité inflation aux retraités éligibles et aux bénéficiaires du SASPA (1),
- ▶ Revalorisation des pensions de retraite agricoles les plus faibles (Chassaigne 2) au 1er janvier 2022,
- ▶ Revalorisation des retraites dans le cadre de la loi portant sur les Mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (MUPPA),
- ▶ Versement de l'aide exceptionnelle de Solidarité.

(1) : ASPA - Allocation de Solidarité aux Personnes Agées / SASPA - Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

Nombre de bénéficiaires



* Retraite Complémentaire Obligatoire





MISSIONS

Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle en les soutenant financièrement lors de l'arrivée d'un enfant, avec le versement des primes à la naissance et à l'adoption ainsi que des aides pour la garde des enfants et par le versement d'aides financières liées à l'éducation et aux loisirs des enfants.

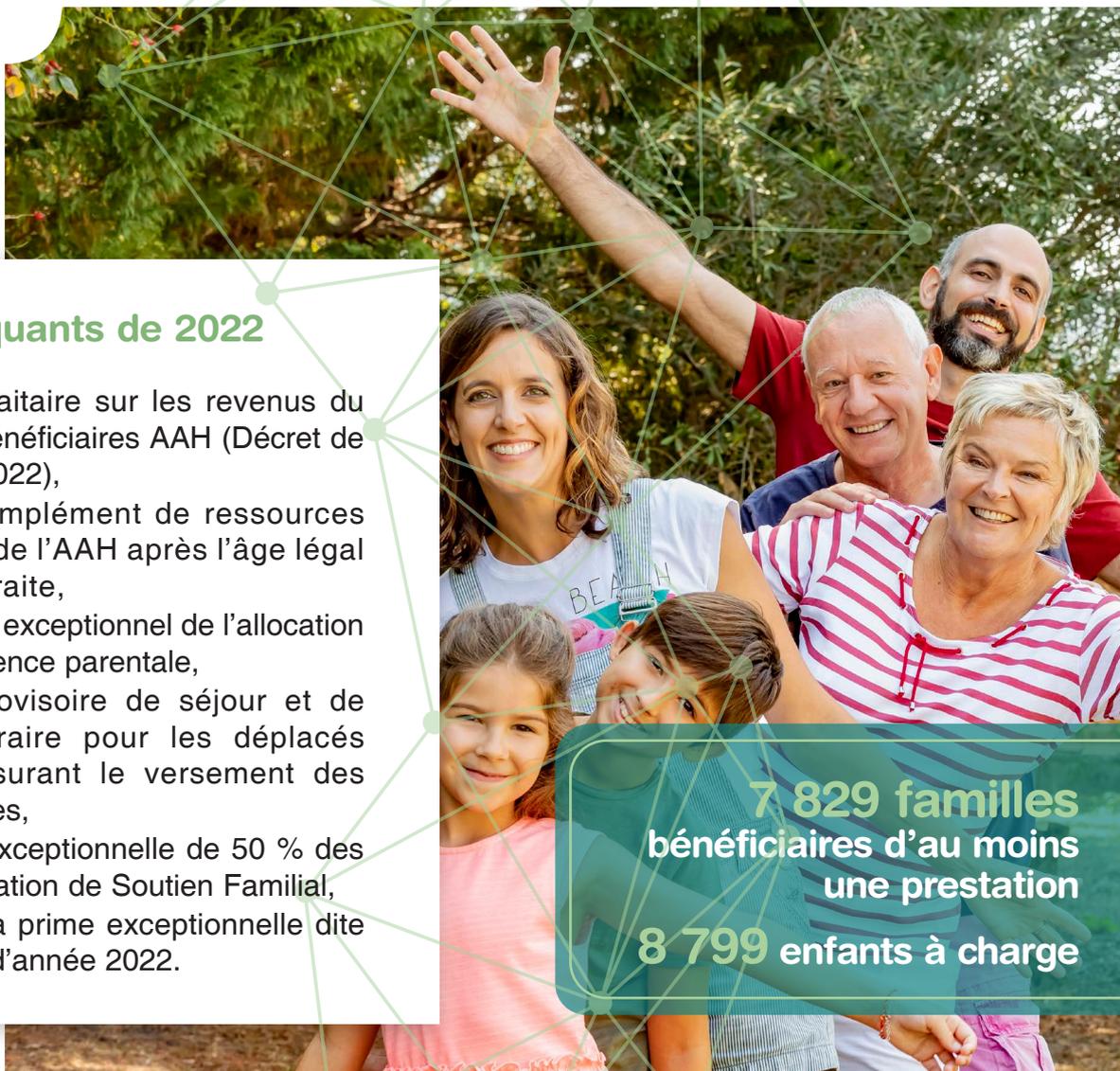
Améliorer les conditions de logement et le cadre de vie des familles en participant aux dépenses liées au logement dans le cadre d'un déménagement, d'une location, d'un achat ou de l'amélioration de son habitat.

Soutenir nos assurés en situation de précarité, d'isolement ou de handicap avec les allocations de solidarité et d'insertion ainsi que par le versement des minima sociaux.

Représenter la MSA et ses adhérents lors de notre participation aux différentes instances chargées notamment de la prévention des expulsions, de l'habitat indigne, du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les faits marquants de 2022

- ▶ Abattement forfaitaire sur les revenus du conjoint pour les bénéficiaires AAH (Décret de la loi de finances 2022),
- ▶ Maintien du complément de ressources aux bénéficiaires de l'AAH après l'âge légal de départ à la retraite,
- ▶ Renouvellement exceptionnel de l'allocation journalière de présence parentale,
- ▶ Autorisation provisoire de séjour et de protection temporaire pour les déplacés d'Ukraine, en assurant le versement des prestations familiales,
- ▶ Revalorisation exceptionnelle de 50 % des montants de l'Allocation de Soutien Familial,
- ▶ Versement de la prime exceptionnelle dite « de Noël » de fin d'année 2022.



7 829 familles
bénéficiaires d'au moins
une prestation
8 799 enfants à charge

Cotisations et Recouvrement



MISSIONS

Identifier et affilier les ressortissants lors de l'installation d'exploitants, d'embauche de salariés ou de création d'entreprises.

Gérer au fil des évolutions les données relatives notamment à l'état civil, aux parcelles, à l'assiette ou à l'appel des cotisations ainsi qu'aux modalités de déclaration.

Informér les adhérents sur les évolutions législatives impactant particulièrement les taux de cotisations.

Calculer les cotisations des non-salariés agricoles Francs-Comtois et Bourguignons et gérer la Déclaration Sociale Nominative (DSN) des entreprises.

Recouvrer les cotisations ainsi que les prestations indues par la mise en œuvre d'un recouvrement amiable ou contentieux.

Instruire dans le cadre de la Commission de Recours Amiable (CRA) notamment les demandes de remises de majorations de retard, la mise en place d'échéanciers de paiement, les recours individuels, les dossiers de prise en charge de cotisations.

Initier et gérer les procédures judiciaires devant les différentes juridictions.

Les faits marquants de 2022

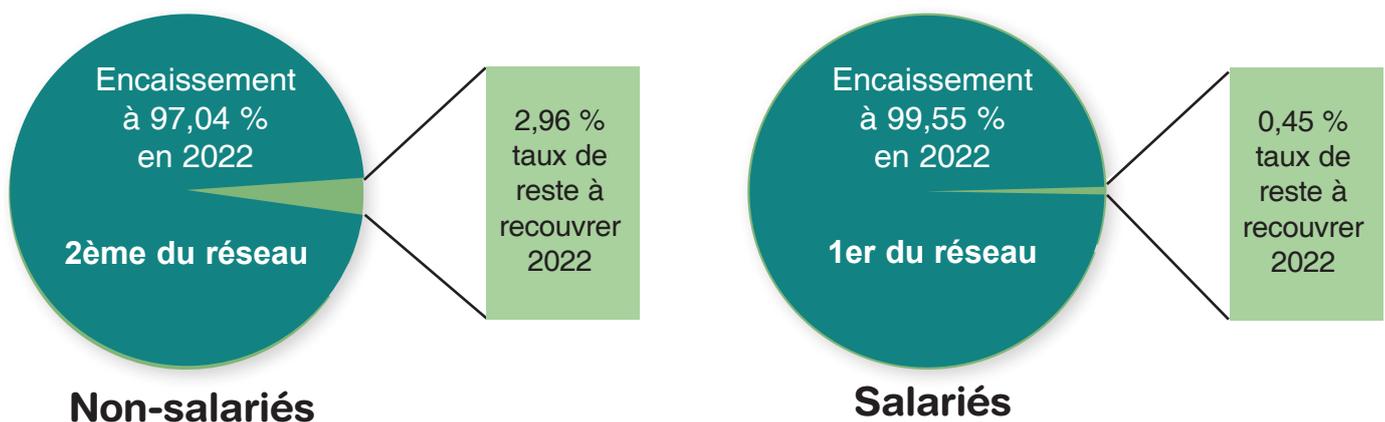
Des crises se sont ajoutées à la gestion de la crise sanitaire, notamment la crise Ukrainienne, qui s'est traduite par la gestion des dossiers de prise en charge à organiser pour un versement effectif de 3,9 millions d'euros à 1 901 bénéficiaires, au 1er trimestre 2023.

Reprise de l'envoi des procédures de recouvrement sans émission de majorations de retard au titre des années 2020 à 2022.

Entraide en cotisations non-salariées au bénéfice de la MSA de Picardie.

Attribution également de 338 aides aux viticulteurs suite au gel représentant plus de 579 k€.

Taux d'encaissement des cotisations 2022



L'offre d'accompagnement

Prévention Santé



MISSIONS

Viser à éviter l'apparition ou l'aggravation des pathologies par la prévention, étape importante d'une stratégie de santé publique et de gestion du risque.

Suivre ses adhérents tout au long de leur vie et les protéger dans la survenance des risques de l'existence. A ce titre, la CCMSA, la MSA de Franche-Comté et les structures de l'offre de service (l'ASEPT et MSA Services notamment) inscrivent leur action dans le cadre de la politique de Santé publique définie par l'Etat. Le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaire Agricole (FNPEISA) permet de développer des actions de sensibilisation à destination du public agricole, sur des thématiques prioritaires de la politique de santé publique.

En 2022, 371 053 € (en baisse de 35 % par rapport à 2021) du FNPEISA ont été utilisés en Franche-Comté pour les bilans préventifs (Instants Santé), des grandes campagnes de vaccination antigrippale et de dépistage organisé des cancers, des actions individuelles et collectives ayant bénéficié à près de 20 000 adhérents.

REseau Pathologies Respiratoires Agricoles National : une année d'actions pour le REPRAN

Le REPRAN s'adresse aux professionnels de santé et de la prévention ainsi qu'aux travailleurs agricoles (salariés, non-salariés, employeurs) qui rencontrent des problèmes respiratoires (toux, sifflements, expectorations, essoufflement, fièvre, fatigue...). Il peut s'agir de PAPP (pathologie pulmonaire professionnelle agricole) et cela indépendamment du métier (éleveur, céréalier, viticulteur, apiculteur, fromager...). Le réseau répond aux demandes d'informations sur les risques respiratoires en rapport avec la profession et sur les moyens de prévention.

En 2022, l'équipe du REPRAN s'est fixé comme objectif de reprendre contact et construire une collaboration étroite avec les trois services du CHU de Besançon qui travaillent notamment sur les pathologies respiratoires agricoles :

- Le centre de compétences Maladies Pulmonaires Rares de l'Adulte (service pneumologie),
- Le laboratoire de parasitologie-mycologie (labélisé centre de compétence national sur le

diagnostic des Pneumopathies d'Hypersensibilité),
→ Le Réseau d'Allergologie de Franche-comté (RAFT).

Cela a donné lieu à plusieurs actions :

La journée Régionale du centre de compétences Maladies Pulmonaires Rares de l'Adulte : le 6 mai 2022 à Dole (39) : 50 participants issus des centres hospitaliers de Bourgogne Franche-Comté, des MSA de Franche-Comté et Bourgogne.

Journée « Pneumologues à la ferme » : le 4 octobre 2022, une journée terrain organisée par l'équipe REPRAN et les services SST et PRP de la MSA de Franche-Comté, à la demande des pneumologues du CHU. Visite de 4 fermes relevant de la filière bovin lait et disposant chacune d'un système d'exploitation différent.

3 réunions d'information « Pathologies Professionnelles Pulmonaires Agricoles » : en collaboration avec l'équipe Vie Institutionnelle et les délégués de la MSA Franche-Comté.

La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

1 064 bénéficiaires d'ateliers prévention santé, Bien vieillir et Bien-être pour les retraités réunis autour des thématiques suivantes :

- ☞ La mémoire → 348 personnes,
- ☞ Une approche globale → 117 personnes,
- ☞ La remobilisation sociale : fête du lien → 55 personnes,

- ☞ Gestion du stress et des émotions : Cap bien-être → 134 personnes,
- ☞ Equilibre → 340 personnes (36 ateliers),
- ☞ Nutrition → 160 personnes (20 ateliers).



Agri'sport

Agri'sport est un dispositif qui permet à des exploitants et salariés agricoles de bénéficier gratuitement d'un cycle de séances d'activités physiques proches de leur domicile et encadrées par un enseignant en Activité Physique Adaptée (APA). L'objectif de ce dispositif est de prévenir les différents risques liés aux professions agricoles, qu'ils soient physiques, psychologiques ou sociaux.

Sur l'année 2021-2022, 6 groupes ont pourvu l'activité : Vercel, Sancey, Belleherbe, Gilley, Clairvaux les Lacs et Bulle. 3 nouveaux groupes sont en perspective sur 2023 : Morteau, Rougemont, Damprichard.

Au total, ce sont donc 82 personnes qui se sont inscrites et 77 adhérents qui ont participé à une quinzaine de séances en présentiel. Les groupes sont constitués pour une grande majorité d'exploitants agricoles quelquefois accompagnés de leur conjoint.

Les P'tits Ateliers Nutritifs

Dans le cadre du PNAP (Plan nutrition et activité physique), la MSA a décidé de lancer la première « classe virtuelle » sur les bons réflexes pour l'alimentation de l'enfant de 0 à 2 ans : « Les P'tits Ateliers Nutritifs ».

Les P'tits Ateliers Nutritifs, ce sont des réponses concrètes et des conseils pratiques sur l'équilibre alimentaire, l'étape de la diversification alimentaire et les bons achats pour la santé.

Un événement virtuel, en ligne (pas de déplacement à prévoir, sur des plages horaires adaptées, en fin de journée ou le samedi...), de courte durée (1h15 par atelier, installation comprise) et convivial (un temps d'échange et de partage entre pairs).

Une approche complète : programme de 2 ateliers dont 1 généraliste et 1 atelier à réaliser au choix selon les affinités des participants.



MISSIONS

Lors d'événements clés de la vie et pour répondre aux besoins des ressortissants agricoles et des territoires, le service propose des prestations extra-légales gérées par des gestionnaires techniques, une experte, leur manager, complémentaires à l'accompagnement individuel et/ou collectif réalisé par les travailleurs sociaux, qui contribuent également avec les chargés de mission et la responsable du déploiement du programme mal-être, au développement social des territoires.



Les faits marquants de 2022

Charte Les Familles s'en mêlent !



En mars 2022, la Charte « Les familles s'en mêlent » a été signée avec la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et la CAF du Jura. Les partenaires locaux ont été associés à la démarche pour y contribuer et susciter la participation des jeunes et des familles du territoire.

La Charte se déroule en 4 temps :

1- **Diagnostic territorial partagé** réalisé sur la base d'enquêtes menées directement auprès

des familles et sur le recueil de données des acteurs locaux (mars à septembre 2022). Il est consultable et téléchargeable sur notre site internet.

2- **Réflexion transverse** qui intègre les différents acteurs du territoire, collectivités, associations et habitants, pour définir un plan d'action en réponse aux besoins des familles (octobre à décembre 2022).

3- **Réalisation de nouvelles actions** ou optimisation d'actions existantes (2023/2024).

4- **Evaluation** des actions menées auprès des familles concernées par la démarche (en continu).

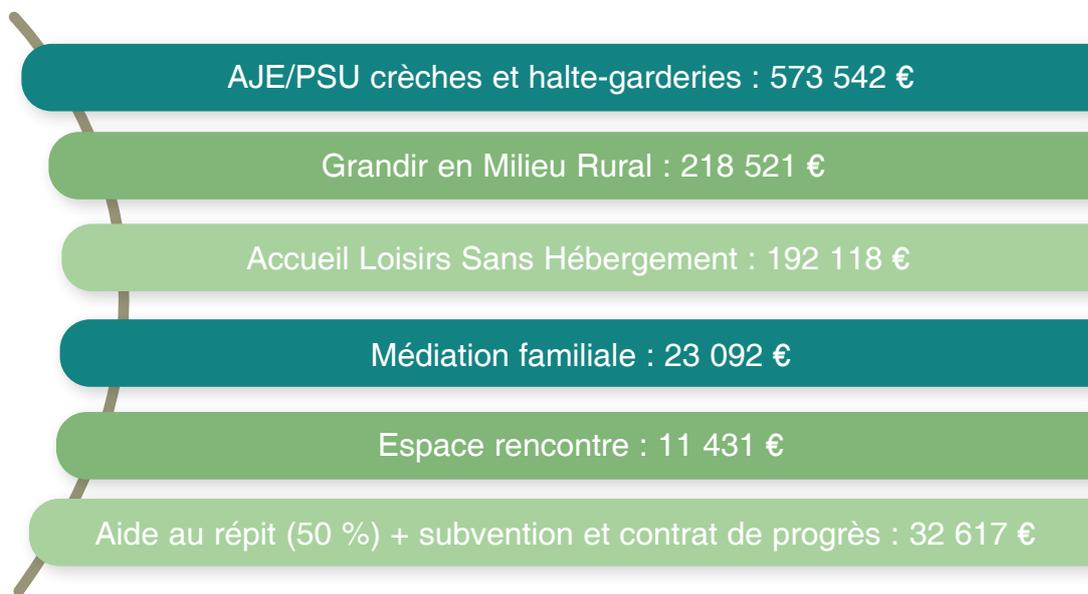
2. Les sources de financement pour mettre en oeuvre sa politique d'Action Sanitaire et Sociale



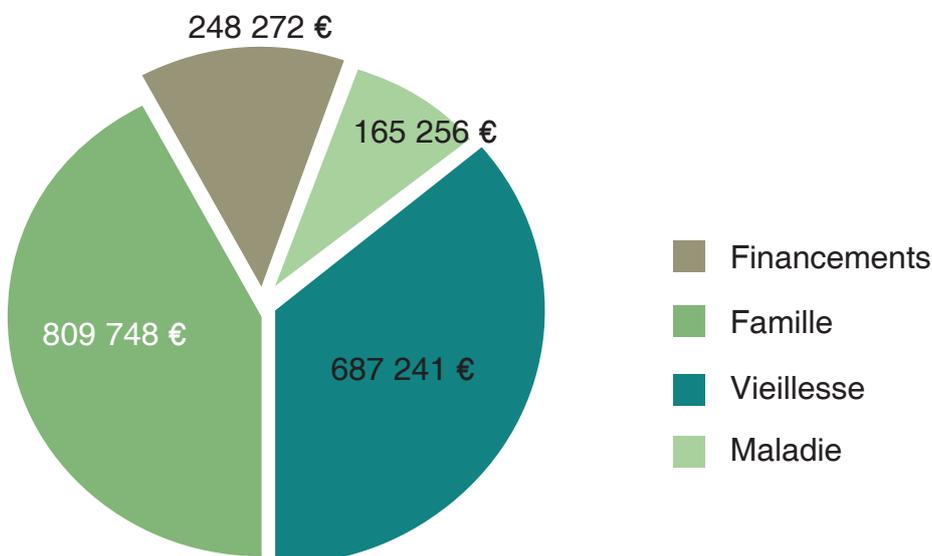
**2 961 837 € de budget annuel
alloué à l'Action Sanitaire et Sociale**

Le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) est dédié aux prestations extralégales toutes branches confondues, ainsi qu'aux demandes de financements, réparti en deux :

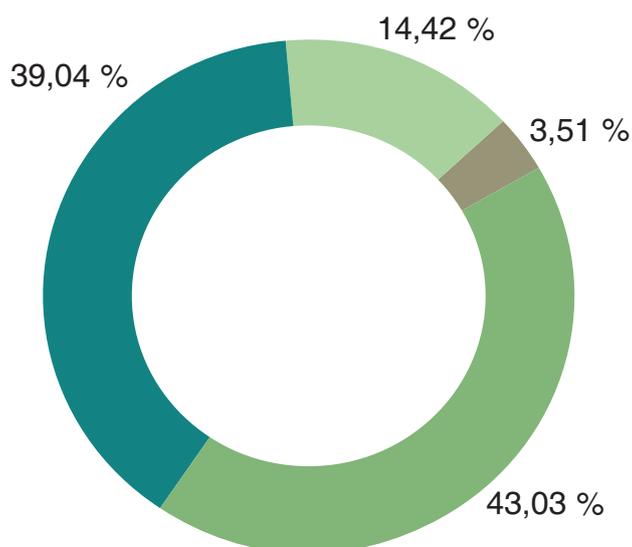
a/ Les fonds « Missions Nationales » (MN) à hauteur de 1 051 320 €, dotations fléchées pour 6 types d'actions.



b/ Les fonds « Missions Territoriales » (MT) à hauteur de 1 910 517 €.



Activités des travailleurs sociaux



1 872 personnes accompagnées individuellement
(- 6 % / année 2021)

- Retraités
- Non-salariés agricoles
- Salariés agricoles
- Non-salariés non agricoles

9 036 entretiens par téléphone

3 635 entretiens à domicile

1 708 entretiens sur un site et/ou en agence de la MSA, soit + 15,1 % / année 2021

DECLIC - Programme de prévention pour les personnes en situation de précarité

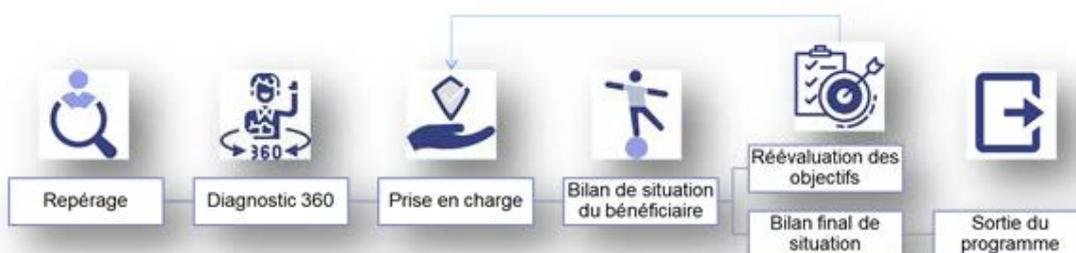
Déployé par les travailleurs sociaux, tous formés à DECLIC. En 2022, 30 personnes ont été ciblées.

L'objectif est de proposer un accompagnement adapté aux assurés en situation de précarité, pour améliorer leurs déterminants sociaux

de la santé : ressources financières, emploi, logement, accès aux soins...

D'un point de vue du bénéficiaire, l'objectif est d'acquérir les moyens et les capacités de gérer son parcours de vie de façon autonome.

Ce programme s'appuie sur plusieurs principes généraux



Déploiement du programme mal-être

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

 **09 69 39 29 19***
 **agriecoute.fr**

*prix d'un appel local

Organisation du pilotage du Programme mal-être en MSA de Franche-Comté. Des instances de décision et de déploiement des actions pour assurer le suivi du programme mal-être (PME).

👉 La Cellule de Prévention Pluridisciplinaire (1 fois par mois). Elle permet l'étude de situations individuelles en risque de mal-être, avec l'appui de ressources extérieures comme par exemple la présence d'une vacataire en psychologie du travail. Selon l'évaluation des besoins en ressources extérieures identifiée, la cellule pourra également faire appel à des partenaires extérieurs de la MSA comme les personnels soignants (CMP, psychiatres, gériatres, etc.) et d'un comité d'experts.

👉 La cellule pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi (1 fois par mois). Elle permet le suivi des personnes en inaptitude ou en arrêt de travail depuis plus de trois mois.

Plusieurs comités départementaux dédiés au mal-être pilotés par les Préfectures

25

La DDT a réuni un comité technique en octobre 2022 et la plénière a eu lieu en fin d'année

39

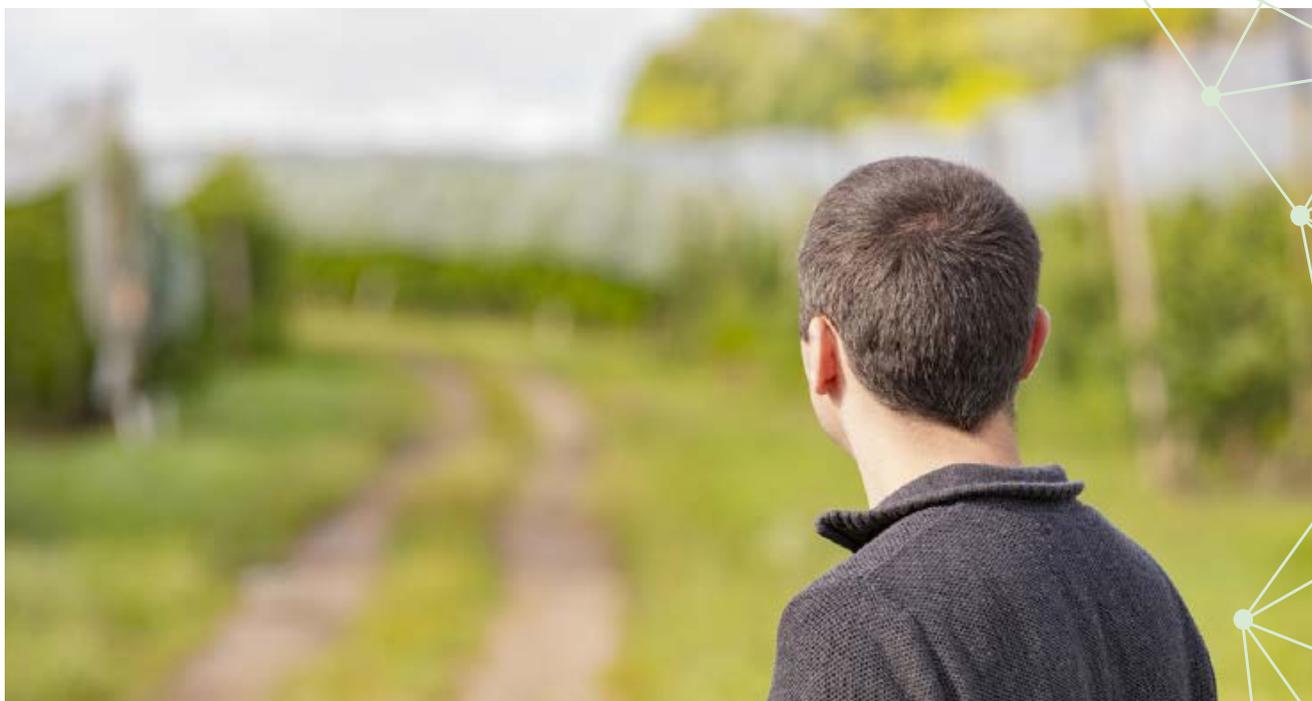
Un comité technique s'est réuni à l'issue de la cellule des agriculteurs en difficultés et la plénière a eu lieu en fin d'année

70

Le comité plénier a eu lieu en mars 2022, un comité technique s'est réuni en fin d'année

90

La DDT a réuni un comité technique fin 2022 et un comité plénier début 2023



Prévention des Risques Professionnels



MISSIONS

Mettre en œuvre la Prévention des Risques Professionnels par des conseillers en prévention répartis sur l'ensemble de la Franche-Comté.

Accompagner les actifs du monde agricole dans la prévention des risques professionnelles (TMS, accidents, troubles psychosociaux...).

Travailler en collaboration avec les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail MSA.

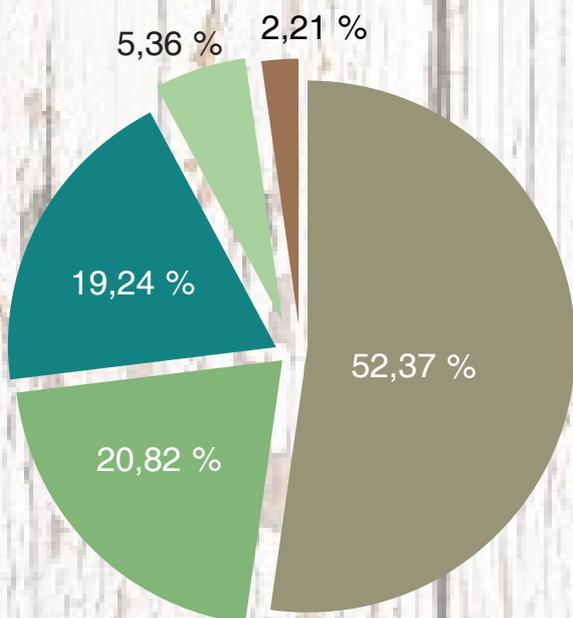
Développer des actions de partenariat avec les représentants des filières professionnelles, les organismes de formation...

Prévenir les risques, améliorer la sécurité et les conditions de travail quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise ou de l'exploitation agricole.

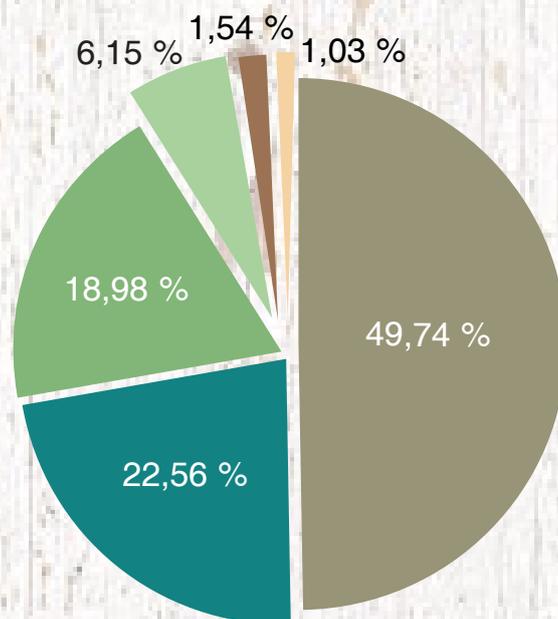
Être au plus près des victimes et de leurs ayants-droits ainsi que des entreprises, par sa connaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les faits marquants de 2022

- Suivi du PPSST 2021-2025 avec la mise en place de réunions trimestrielles,
- Démarrage opérationnel du PROJET EUROPEEN D'INNOVATION CAGES (Contention Animale Garantie Ergonomique et Sécurisée) après acceptation du projet par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté début 2022.

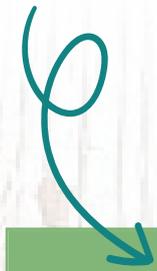


Intervention exploitants



Intervention salariés

- Acompagnement, suivi de projet
- Recherche et développement
- Diagnostic prévention
- Evaluation des risques professionnels
- Etude de poste
- Métriologie



Missions	Salariés	Exploitants
Interventions en entreprise	256	377
Actions financières	26	64
Réunions Légales	19	0
Formations	18	13
Acquisition de compétences	3	3
Enquêtes	11	9
Actions événementielles	13	12
TOTAL 2022	346	478



	Salariés		Non-salariés	
	Nbre de dossiers	Montant alloué	Nbre de dossiers	Montant alloué
AEL	1	3 089,33 €		
AFSA/AFSE	38	78 565,00 €	73	139 288 €
CNOP	8	101 075,84 €		
Subventions	1	6 000,00 €		
Total	48	188 730,17 €	73	139 288 €



MISSIONS

Le médecin de santé au travail et le service au sein duquel il travaille a un rôle exclusivement **préventif**, afin d'éviter toute dégradation de la santé des salariés du fait de leur travail.

Le service de médecine du travail a un rôle de **conseil** (il n'a aucun pouvoir de sanction) du chef d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel, du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le service **conseille** dans les domaines suivants :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise,
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie du corps humain,
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances, notamment contre les risques d'accidents du travail ou l'utilisation de produits dangereux.

Ce service doit prévenir toute altération de la santé **physique** ou **mentale** des salariés.

Le médecin du travail est habilité à **proposer** des mesures individuelles, telles que mutations ou transformations de postes, justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge, à la résistance physique ou à l'état de santé physique et mentale des travailleurs.

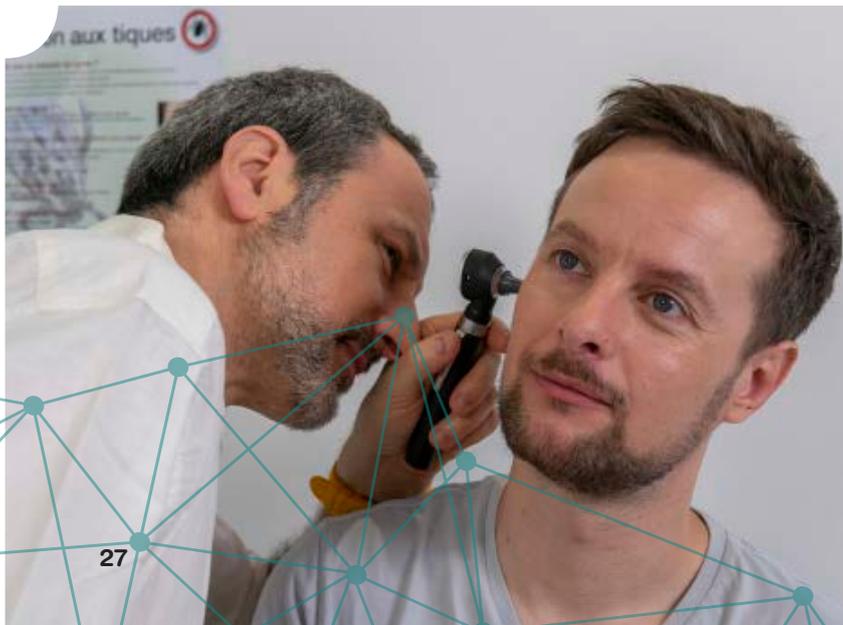
L'employeur est tenu de prendre en considération ces propositions et en cas de refus, de faire connaître les motifs qui s'opposent à ce qu'il y soit donné suite.

Les faits marquants de 2022

Des évolutions au sein du service administratif, qui enregistre la nomination de sa coordinatrice au poste de responsable en mars 2022 et la prise d'une retraite progressive d'une assistante administrative réduisant son temps de travail de 20 %.

Poursuite de la collaboration avec l'ASEPT pour la mise en œuvre de certaines actions du plan PPSST.

Consommation du budget ST en nette augmentation.



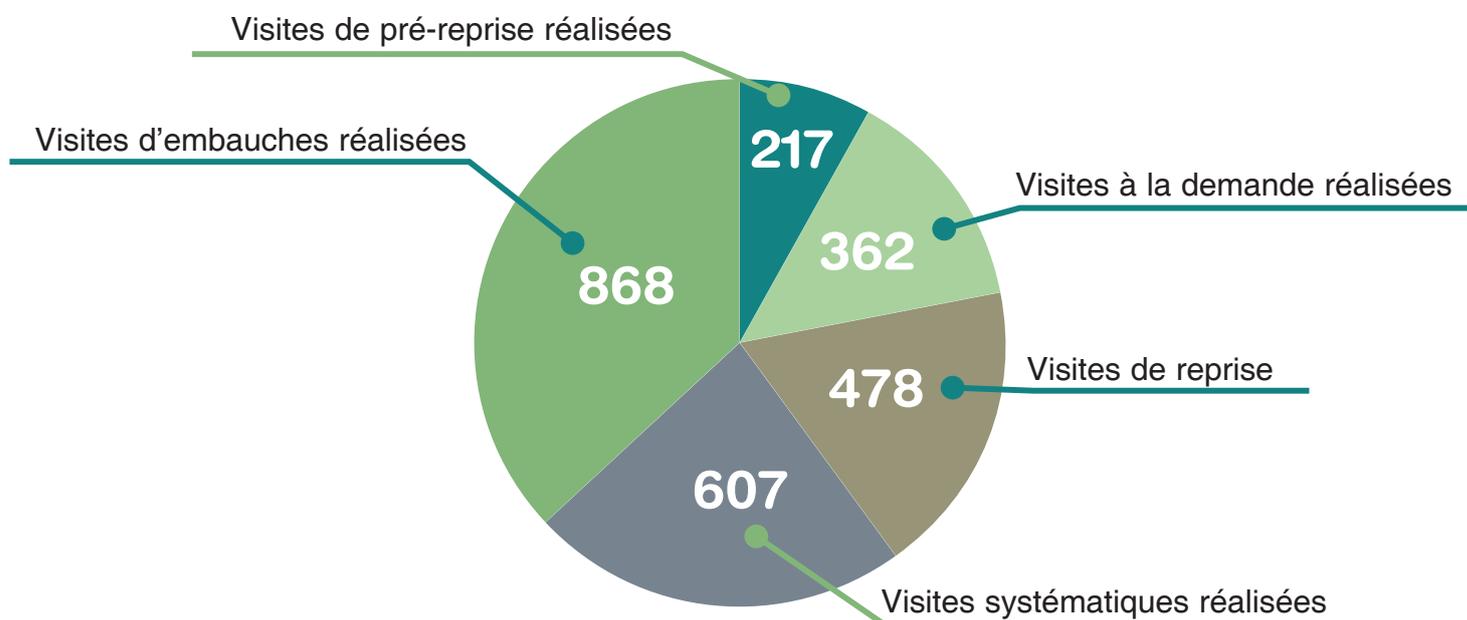
LES CONSULTATIONS	2021		2022	
	Convoqués	Examinés	Convoqués	Examinés
Salariés	6 162 dont 2 849 réalisés par IST*	4 258 dont 1 834 réalisés par IST*	6 573 dont 3 041 réalisés par IST*	4 428 dont 1 848 réalisés par IST*
Exploitants et jeunes installés	103	72	84	69
Conventions	20	20	47	47
TOTAL	6 285	4 350	6 704	4 544

* Infirmière de Santé au Travail



Détail de l'activité pour les salariés :

Convocations auprès des médecins





48 rencontres informelles

51 inaptitudes prononcées

Convention avec l'Office Français de la
Biodiversité (OFB)

45 convoqués et vus



Convention avec l'Association de Gestion
des Assistants de Sénateurs (AGAS)

2 convoqués et vus

Utilisation de l'allocation de Santé au travail

Cette allocation de 87 879 € allouée pour l'année 2022 est exclusivement à destination d'actions en faveur des salariés. Elle a été consommée à hauteur de 80 385 €, consommation nettement plus élevée qu'en 2021. Elle permet de donner davantage de moyens aux services de Santé au Travail des MSA, afin d'assurer leurs missions en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notamment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.

Répartition des principales actions :

- 10 actions RPS : consultations auprès d'un psychologue ou de groupe de parole et analyse de pratique,
- 3 actions TMS : action SHERPA en viticulture, action QVT en secteur bois et une en OPA,
- 24 autres actions : interventions en entreprises et études de poste, métrologie faites par des IPRP, élaboration de fiches d'entreprises, accompagnement de l'ASEPT à l'élaboration du PPSST, action alimentation, conception d'un livre de recettes « manger sainement au travail », etc.

Actions réalisées par les médecins du Travail et les infirmières

Salariés (SA) Non-salariés (NSA) Salariés non agricoles (SNA)	Nombre d'actions SA	Nombre d'actions NSA	Nombre d'actions SNA
INTERVENTIONS EN ENTREPRISE Accompagnement, suivi de projet, étude pour maintien dans l'emploi, évaluation des risques professionnels, étude de poste...	124	41	1
ENQUÊTES : MP, AT grave et/ou mortel, CRRMP	8	3	2
FORMATION : travailler en sécurité avec les animaux, les chiens de troupeau, conduite d'engins, prévention dans les établissements scolaires	1	0	0
ACQUISITION DE COMPÉTENCES : suivi de formation, recherche documentaire	4	2	0
AUTRES AMT : actions de prévention « mal être », rencontres de partenaires...	25	8	0
VALORISATION DES ACTIONS : communication	11	12	0
ÉDUCATION SANITAIRE PROFESSIONNELLE : hygiène de vie au travail, addiction, santé publique	7	2	0
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : expérimentation, groupes de travail, statistique épidémiologique, étude...	23	13	0
ACCOMPAGNEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE : mobilisation, fiches d'entreprise	32	2	0
EDUCATION SANITAIRE PROFESSIONNELLE : hygiène de vie au travail, addiction, Santé publique	7	2	0
RÉUNIONS LÉGALES : CHSCT, CPHSCT, CSE, CSSCT	35	0	0
TOTAL GENERAL	277	85	3



Une MSA performante

Maîtrise des risques

Contrôle interne • maîtrise des risques

Chaque processus métiers, couvrant les différentes activités de la MSA (immatriculation/affiliation, cotisations, prestations, contentieux, gestion de l'entreprise), a été analysé pour en déterminer les risques. Les Actions de Contrôle Interne (ACI) décrivent les modalités de contrôle à effectuer par la MSA afin de sécuriser les processus métiers (population, périodicité, éléments à contrôler...).



Comme chaque année, la CCMSA fixe des objectifs en matière de contrôle interne et de lutte contre la fraude

Les faits marquants de 2022

- ▶ 34 objectifs sur 35 du plan national de Contrôle interne ont été atteints.
- ▶ 40 objectifs sur 41 du plan national de lutte contre la fraude et le travail illégal ont été atteints.

Années	2021	2022
Nombre de dossiers contrôlés	7 606	7 402
Nombre d'anomalies dont :	317	358
Nombre d'anomalie sans IF*	171	220
Nombre d'anomalie avec IF	146	138
Taux d'anomalies dont :	4,17 %	4,84 %
Taux d'anomalie sans IF	2,25 %	2,97 %
Taux d'anomalie avec IF	1,91 %	1,86 %
Montant total IF	65 273 €	38 484 €

*IF : Incidence financière

Le taux d'anomalies qui était en baisse constante depuis 2020, a légèrement augmenté en 2022. Pour autant, le montant total des incidences financières est en forte diminution.

Contrôle externe



MISSIONS

S'assurer de la bonne application de la réglementation sociale agricole et en particulier de l'exactitude des cotisations et contributions sociales versées par le cotisant (employeur ou exploitant agricole). Elle peut ainsi contrôler la conformité des déclarations et des paiements des cotisations de maladie, de vieillesse, de retraite complémentaire, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, etc.

Rechercher et constater d'éventuelles infractions de travail dissimulé, seuls ou en collaboration avec l'inspection du travail, l'Urssaf ou les services fiscaux. Les vérifications de la MSA peuvent porter sur l'année en cours et sur les 3 années civiles qui précèdent le contrôle. Toutefois, en cas d'infraction de travail illégal, le contrôle peut être mené sur l'année en cours et sur les 5 années civiles antérieures.

Prévenir et informer les employeurs pour rappeler leurs obligations : déclaration préalable à l'embauche, l'emploi de salariés étrangers (...).

Le déroulement du contrôle

La MSA réalise principalement ses contrôles sur place, c'est-à-dire au sein même de l'entreprise agricole. À ce titre, sauf si elle recherche des infractions de travail dissimulé, la MSA doit adresser au cotisant un avis préalable de contrôle, généralement par lettre recommandée avec avis de réception.

En pratique, après l'envoi de l'avis de passage, l'agent de contrôle de la MSA contacte l'employeur ou l'exploitant agricole par téléphone afin de s'assurer du bon déroulement du contrôle, notamment de la date, de l'heure et des documents à mettre à sa disposition. Le cotisant est également informé que dans le cadre d'un contrôle sur place, il peut être assisté du conseil de son choix, en particulier de son comptable.

Une fois sur place, l'agent de contrôle de la MSA doit pouvoir accéder à tous les documents sociaux, comptables, fiscaux et juridiques qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa mission. Il est donc autorisé à prendre connaissance des bulletins de paie, des déclarations sociales nominatives, du registre unique du personnel, des contrats de travail, des bilans et des grands livres, des avis d'imposition ou encore des statuts de la société.



5 contrôleurs
agréés et assermentés

565 064 €
redressements effectués

564
contrôles effectués
par nos agents

Les faits marquants de 2022

En 2022, les activités de contrôles ont encore été impactées sur les deux premiers mois, par la crise sanitaire.

Départ et arrivée d'un contrôleur.

Les fraudes à la législation mettent en danger un principe constitutionnel, celui de solidarité, et compromettent l'équilibre et l'économie des systèmes sociaux français.



À NOTER

Faire obstacle au bon déroulement d'un contrôle (interdire l'accès à l'exploitation, par exemple) est passible d'une pénalité financière qui peut atteindre 7 500 € pour un exploitant ou 7 500 € par salarié (dans la limite de 750 000 €) pour un employeur.

Dispositif « Lutte contre la fraude » (LCF)



MISSIONS

Maîtriser les risques de fraude tant en cotisations qu'en prestations sociales, tant en externe qu'en interne, en effectuant des opérations régulières de recoupement d'informations et en donnant suite aux signalements divers.

Lutter contre le travail illégal et dissimulé

Garantir à ses assurés l'ensemble des droits auxquels ils peuvent prétendre tout en veillant au respect des devoirs de chacun. C'est dans cette idée d'engagement réciproque de responsabilité que la MSA s'adresse à ses assurés pour qu'ils respectent leurs obligations autant que les prestations qu'ils perçoivent.

Piloter un dispositif de suivi des opérations en réunissant une fois par trimestre un Comité de lutte contre la fraude

Participer activement aux différents CODAF (Comité Opérationnels Départementaux Anti Fraude) sous l'autorité de Préfet et du Procureur de la République en lien avec tous les services de l'état (police, gendarmerie, fisc et administration sociale).

Établir annuellement un plan de lutte contre la fraude précis et détaillé.

Les faits marquants de 2022

Les objectifs COG relatifs à la fraude ont été atteints en 2022.

Cette année 2022 a été aussi l'occasion

de rencontrer nos partenaires CAF, CPAM, Conseils Départementaux de notre région, ainsi que nos collègues de Bourgogne, pour échanger sur les pistes d'action en matière de détection des fraudes.

Années	2020	2021	2022
Montant des préjudices frauduleux et/ou fautifs constatés ou subis	82 107 €	56 874 €	132 548 €
Montant des préjudices frauduleux et/ou fautifs évités		18 517 €	72 016 €

Contrôle médical et dentaire



MISSIONS

- 1- **Donner** un avis médical sur toute prestation soumise à condition médicale :
 - Prestations en espèces : indemnités journalières, pension d'invalidité, rentes accident du travail...
 - Prestations en nature : affections de longue durée, transports, grand appareillage...
- 2- **Constater** les abus et fraudes
- 3- **Analyser** l'activité des établissements et professionnels de santé
- 4- **Promouvoir** la prévention
- 5- **Contribuer** à l'organisation et l'accessibilité des soins.

17 567 contrôles médicaux

714 contrôles dentaires

Les faits marquants de 2022

- ▶ Prise en charge exceptionnelle des dommages corporels des assurés MSA victimes des centres de santé Proxidentaire,
- ▶ Déploiement du dispositif de numérisation OPEX au 1er mars 2022,
- ▶ Evolution des Cerfas AAT et ATMP,
- ▶ Evolution sur la valorisation des cessations d'Indemnités Journalières,
- ▶ Refonte de la productivité des services du contrôle médical.

	Salariés	Non Salariés
Arrêt de travail maladie	3 053	1 057
Arrêt de travail ATMP	713	559
Accident du travail imputabilité	274	187
Accident du travail réparation	157	142
Maladie professionnelle imputabilité	43	30
Maladie professionnelle réparation	33	24
Affections longue Durée	1 348	1 872

Gestion du risque

Suspension de certaines actions conformément aux recommandations nationales.

Médecine Préventive

- ▶ Intégration des assurés CAVIMAC dans les Instants Santé,
- ▶ Nouvelles modalités de facturation pour les prestataires désormais au forfait et plus à l'acte.

Ressources Humaines



MISSIONS

Contribuer aux ressources nécessaires pour assurer la mission de service public et la relation aux adhérents en accompagnant l'évolution des métiers et des organisations.

Assurer un haut niveau de compétence par la formation professionnelle via le plan de développement des compétences.

Entretenir le dialogue social avec les représentants du personnel : CSE, Organisations Syndicales.

Accueillir les nouveaux salariés au sein de l'entreprise.

Promouvoir la Qualité de Vie au Travail (QVT) : aménagements destinés à améliorer les conditions de travail.

Les faits marquants de 2022

Un effort accru concernant la formation professionnelle

211 salariés (soit 201 CDI et 10 CDD) en ont bénéficié au titre de l'année 2022.

Des dépenses de formation qui s'élèvent à 392 180 €, soit près de 4,9 % de la masse salariale, contre 4,3 % en 2021.



47 ans : moyenne d'âge des salariés

16 % d'hommes
et **84 % de femmes**

220 ETP (équivalents temps plein)

17 embauches

10 réunions du CSE

5 séances de négociations
annuelles

Responsabilité Sociétale des organisations



L'année 2022 est la première année pleine de fonctionnement du groupe RSO à la MSA de Franche-Comté. Dans la lignée des engagements pris par les Nations Unies en matière d'objectifs de développement durable (ODD), les organismes s'inscrivent dans l'agenda 2030 qui porte une vision de transformation pour la planète, la prospérité économique, la paix et de transition vers un développement durable.

Le début de ce siècle est marqué par une prise de conscience globale vis-à-vis des nouveaux

enjeux de demain. C'est pourquoi les organismes de la MSA, situés au cœur de notre système de protection sociale, se doivent d'être exemplaires face à ces défis majeurs. Cette dynamique implique l'ensemble de nos partenaires au quotidien, à commencer par nos collaborateurs, afin d'assurer un service de sécurité sociale efficient et responsable.

Les exemples d'actions menées ci-dessous illustrent l'engagement de la MSA de Franche-Comté.

DuoDay 2022 : l'intégration des personnes en situation de handicap



La MSA de Franche-Comté, engagée en tant qu'employeur responsable de longue date, s'inscrit dans une politique d'emploi des travailleurs handicapés. Elle a participé le 17 novembre 2022 pour la 2ème année consécutive, à l'opération DuoDay, qui s'inscrit dans la 26ème Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes en situation de handicap.

Le DuoDay c'est une journée de travail pour dépasser ses préjugés ensemble et avancer vers l'inclusion. Deux personnes sont ainsi venues passer la journée à la MSA.

Au programme : découverte d'un métier au sein de la MSA et immersion en entreprise pour les personnes accueillies.

Semaine de la Qualité de Vie au Travail

En 2022, la semaine de la Qualité de Vie au Travail (QVT) s'est déroulée du 20 au 24 juin. A cette occasion, la MSA de Franche-Comté a proposé différentes actions mises en oeuvre par les infirmières en Santé Sécurité au Travail, les préventeurs, ainsi que le service

des ressources humaines.

- ▶ Massages assis : séance individuelle et gratuite toutes les 20 minutes,
- ▶ Intervention des préventeurs et infirmières.

Promouvoir la mobilité à vélo

Le 31 mai 2022, les salariés du site de Besançon ont eu l'opportunité de participer à une action animée par l'association VéloCampus autour de la mobilité à vélo. Les volontaires ont pu apprendre à entretenir et à réparer eux-mêmes leur vélo, avec du matériel mis à disposition.

10 vélos ont été réparés, regonflés et remis en selle sur la matinée. Les membres de l'association ont également proposé une optimisation des itinéraires à vélo pour les trajets quotidiens. Par la suite, les cyclistes les plus vaillants sont partis en circulation sur le temps de midi pour voir (ou revoir) les règles de circulation à vélo en ville.

Les participants à l'opération sont repartis avec leur vélo comme neuf et de nouvelles astuces pour rouler en toute sécurité en zone urbaine. Une belle action pour soutenir la mobilité douce au quotidien !



Formation à l'éco conduite

La formation à l'éco-conduite permet au conducteur de réduire sa consommation de carburant, de baisser les rejets en gaz à effet de serre et de diminuer les risques d'accident. Elle répond également aux exigences des politiques environnementales et de gestion de la sécurité des salariés.

Le 27 septembre, à la MSA sur le site de Lons le Saunier, une trentaine de salariés ont participé à une formation de 55 minutes sur la conduite

« éco-responsable ».

Formation qui s'est déroulée en deux temps :

- Pour commencer, 20 minutes d'échanges autour de la notion d'éco-conduite et ses grands principes,
- Suivies de 30 minutes de mise en pratique sur un simulateur de conduite, afin de mettre en application le principe de changement de vitesse rapide.

La force d'un réseau mutualiste

Le mutualisme à la MSA

Il est incarné par 323 délégués cantonaux, élus tous les 5 ans pour représenter 13 140 adhérents votants. Sur le terrain, ces élus, issus de toutes les composantes de la profession (exploitants, salariés et employeurs) jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. Et c'est parmi eux que sont désignés les 27 administrateurs de la MSA de Franche-Comté, complété par 3 administrateurs représentants des familles, désignés par l'URAF.

Près de 3 600 participants

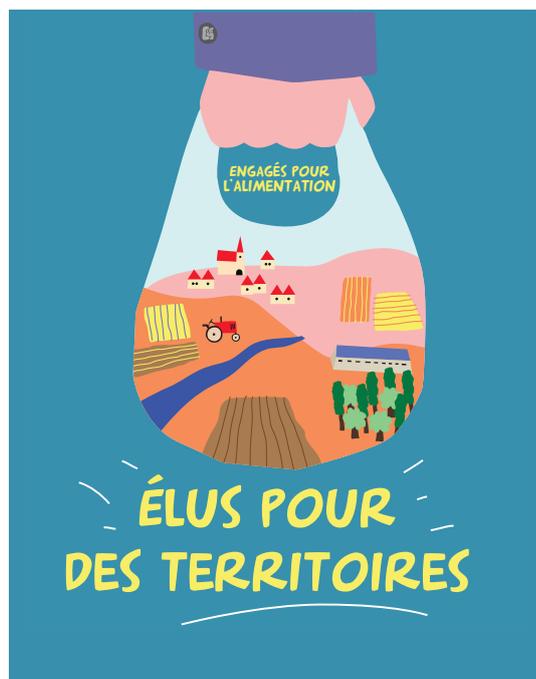
aux actions des échelons locaux

207 élus
impliqués

Près de 1 000 heures
de bénévolat

Les faits marquants de 2022

- L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 13 octobre à Port sur Saône (70), en présence du Directeur général de la CCMSA,
- La Commission Vie Institutionnelle s'est réunie à 4 reprises,
- Les Comités départementaux réunissant les responsables et adjoints des 14 échelons locaux et les administrateurs de chaque département, se sont retrouvés au printemps et à l'automne,
- Une action commune nationale a été impulsée pour la toute première fois par la Caisse centrale, sur le thème de l'alimentation.



Animation de l'échelon local



MISSIONS

Impulser des actions à l'échelle de l'échelon local qui regroupe les délégués de plusieurs cantons dans lequel un responsable et un adjoint sont désignés. C'est un lieu d'échange, de réflexion et d'information. Leur action est coordonnée par un animateur en charge de la Vie Mutualiste sur un département.

Être un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations et des élus.

CONFÉRENCE DÉBAT

COMMENT PREVENIR LE DIABETE DE TYPE 2 ?

Animée par le docteur **Anne-Cécile Amsallem**, diabétologue au CHRU de Besançon, et **Emilie André-Bourcelot**, diététicienne-nutritionniste au CHRU de Besançon

Actions menées par les échelons locaux

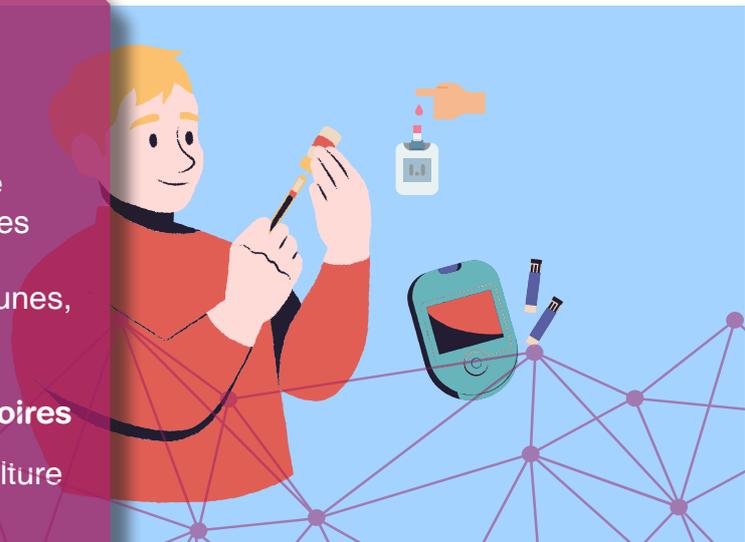
45 actions ont été mises en place en 2022, dont 80 % initiées par les délégués des échelons locaux.

Ces actions peuvent couvrir plusieurs champs, comme la prévention des risques professionnels, l'éducation des consommateurs, la prévention santé, la solidarité...

Elles peuvent également toucher différents publics : jeunes, salariés, exploitants, seniors...

Quelques exemples d'actions menées sur les territoires

- Conférences sur les maladies respiratoires en agriculture
- Ateliers culinaires en présence de diététiciennes
- Rencontres avec les résidents de MARPA
- Marche pour le don du sang
- Prévention des accidents de bucheronnage
- Secourisme
- Participation à différents concours ou salons agricoles
- Présence sur les tours cyclistes du Jura et du Doubs



Missions et implication des délégués

Le délégué, un acteur au plan local

L'élu de proximité propose et accompagne des actions sociales, de santé, de prévention et de développement local. Pour cela, il identifie les besoins des personnes, il propose des solutions adaptées pour mettre en place des actions associant adhérents, populations et partenaires. Acteur de la vie locale et professionnelle du monde agricole, le délégué présente les positions et les actions de la MSA auprès de ses partenaires et lors de manifestations locales.

Des solutions de terrain

Les délégués veillent à l'application des politiques institutionnelles décidées lors des Conseils Départementaux et du Conseil d'Administration. L'implication des élus, dans la définition et la mise en œuvre des actions, permet de répondre aux besoins décelés localement par les solutions concrètes et adaptées, permettant d'améliorer la qualité de vie et de dynamiser les territoires. Leur engagement, aux côtés des salariés MSA, participe à l'amélioration des services.



EN PRATIQUE

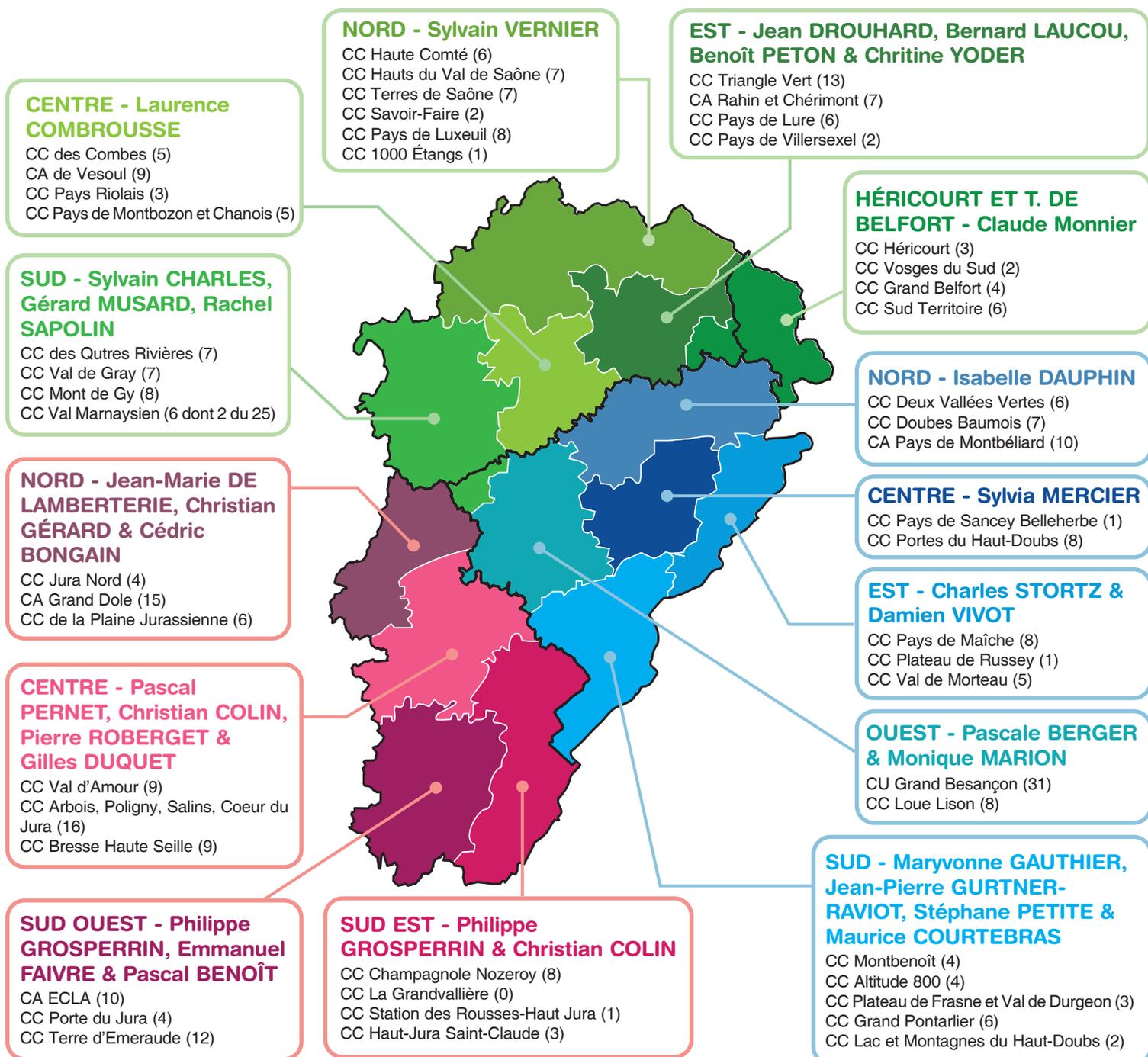
Être délégué c'est :

- Être attentif à l'évolution des besoins des adhérents
- Faire vivre le mutualisme dans les actions collectives, au niveau des différentes étapes (mise en place de l'action, réalisation, évaluation, bilan)
- Faire en sorte d'impliquer des jeunes en leur proposant de s'engager dans les nombreuses actions menées par la MSA
- Savoir communiquer sur la MSA, ses valeurs, sa politique, ses actions et ses services
- Savoir mobiliser et représenter la MSA auprès des partenaires locaux
- Être relais d'information et orienter l'adhérent vers le bon interlocuteur de la caisse
- Être à l'écoute des publics particuliers (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de précarité...) pour les orienter vers les services sociaux de la caisse.

Les élus de Franche-Comté 2020 • 2025

Notre régime de sécurité sociale est le seul à disposer d'un réseau d'élus bénévoles, qui représentent les adhérents sur tout le territoire. L'idée qui soutient ce système de représentation est simple : proches des gens et impliqués dans la vie locale, les délégués de terrain sont un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations.

Avec un échelon local vivant, la MSA apporte des réponses aux besoins sanitaires et sociaux des adhérents comme des populations des territoires ruraux, tout en favorisant la détection des nouveaux besoins. Par ailleurs, le fonctionnement mutualiste de l'échelon local doit montrer sa capacité à impliquer les populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales. L'échelon local se situe ainsi au cœur des défis que la MSA devra relever au cours du mandat 2020-2025. Découvrez la liste des 323 délégués sur notre site internet, rubrique « élu MSA ».



Communication



MISSIONS

L'équipe communication est en charge de la communication **interne** et de la communication **externe** de la MSA de Franche-Comté.



Communication interne

- 👉 L'Intranet avec ses rubriques "actualités", "derniers embauchés", trombinoscope, annuaire, procédures,
- 👉 Le JIM, Journal d'information interne : bimestriel, avec ses rubriques RH, RSO, informatique, mise en valeur des services...

Ses principaux vecteurs

mercredi, avril 19, 2023 Récents : Pourquoi passer des tickets papier à la carte Edenred ?



Intranet MSA Franche-Comté

Bienvenue sur intranet !



ACCUEIL JOURNAL INTERNE MSA FC (JIM) DIRECTIONS PRATIQUE CSE SYNDICATS SITE INTERNET MSA



La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous informe

Communication externe

- ☞ La déclinaison de l'ensemble des campagnes de communication nationales : envoi de communiqués à la presse, emailing, envois de SMS...
- ☞ L'appui à l'ensemble des services en cas de besoins spécifiques : définition de plans de communication, réalisation ou mise à jour de plaquettes, affiches, vidéos, appui à l'organisation et présence sur des salons, publication sur les réseaux sociaux...
- ☞ La gestion d'outils de communication, comme les demi-pages bimensuelles avec la presse agricoles, le site internet...

Nos outils en ligne

Créez votre espace privé et téléchargez notre appli mobile

☞ Pour vous faciliter la vie et effectuer vos démarches simplement, efficacement et quand vous le souhaitez, pensez au site internet et à l'appli mobile MSA. En cas de difficulté, une assistance exclusivement dédiée vous accompagne dans vos démarches en ligne, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Ses principaux vecteurs

Les faits marquants de 2022

La Caisse Centrale de MSA a mis en place en 2022 un prix de la Com' dont l'objectif est de valoriser les actions de communication mises en place par le réseau. Pour cette première édition, la CCMSA a décerné officiellement le prix de la communication catégorie « évènement externe » à la MSA de Franche-Comté, pour la récompenser de l'originalité de son action. Une conférence en présence d'élèves issus d'établissements scolaires agricoles, durant laquelle un livre de recettes made in Franche-Comté leur a été présenté. Ce livre qui propose des recettes pour manger sainement au travail, est le fruit de la collaboration de notre service SST avec Lucie Brisotto, auteure et créatrice de contenu culinaire, qui compte plus de 420 000 abonnés. L'ensemble des recettes a également été approuvé par Justine Thielley, diététicienne-nutritionniste. L'action a rencontré un franc succès. Mis en avant par France 3, ce livre de recettes a également fait l'objet d'un article



dans le BiMSA (magazine d'information du réseau MSA) et a été présenté par François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de la MSA à Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.



Comment nous contacter ?

Relations adhérents



MISSIONS

Le service Relations Adhérents prend en charge :

- **L'information, l'orientation et l'accompagnement** des adhérents dans leurs démarches administratives relevant de la MSA,
- **L'accueil** physique sur l'ensemble de nos 3 sites et 5 agences,
- La promotion de la **dématérialisation** et l'utilisation de nos Services en Ligne,
- La réalisation des **rendez-vous prestations** et la détection des situations de précarité.

Les faits marquants de 2022

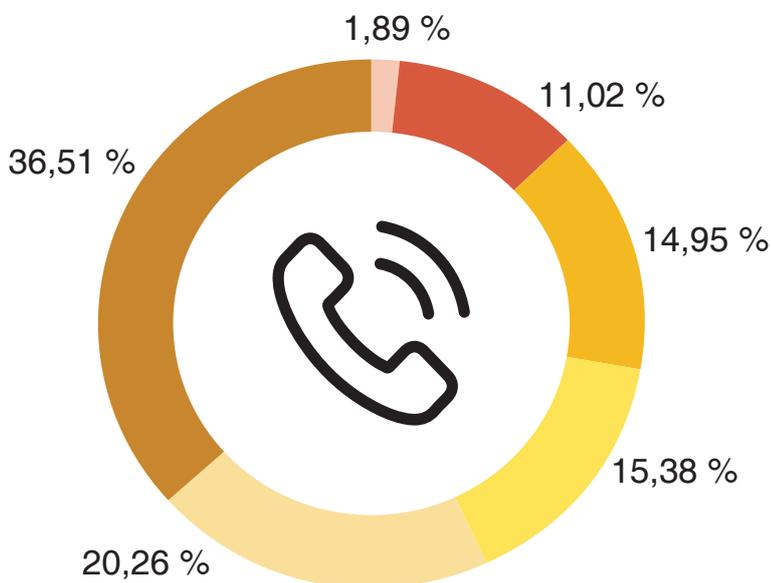
La situation sanitaire s'étant améliorée en 2022, la MSA de Franche-Comté a pu reprendre une activité quasi normale et proposer des rendez-vous physiques ou téléphoniques dans chacun de ses sites ou agences, ainsi que dans les structures France Services partenaires.

L'accueil téléphonique a évolué avec la mise en place d'un nouveau Serveur vocal interactif (SVI) avec un numéro dédié pour les particuliers et employeurs et une ligne dédiée aux Professionnels de Santé pour une orientation plus efficace des appels.

Téléphone

Taux de décroché

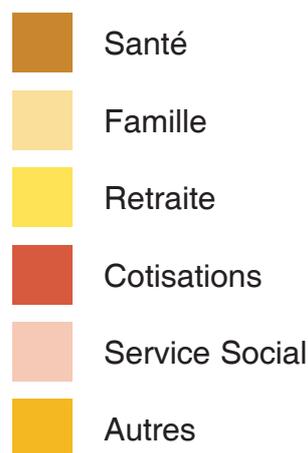
91,7 %



Répartition des appels

110 982 appels présentés

101 768 appels servis



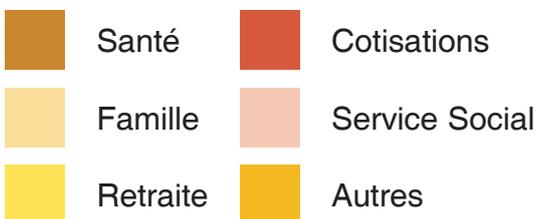
Mails

20 192 mails traités

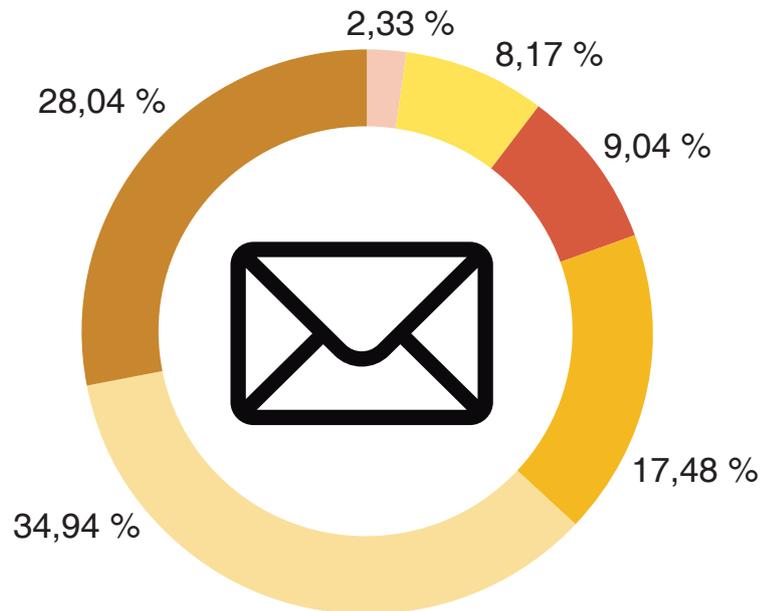
via l'espace privé

**Taux de mails traités
dans les 48h**

99 %



Répartition des mails



Assistance internet

L'Assistance Internet de la MSA a pour mission de mettre à la disposition des internautes une « assistance en ligne » pour les accompagner au démarrage ou dans l'utilisation des Services en Ligne proposés par la MSA : employeurs, exploitants, tiers déclarants, tiers de paiement et particuliers suite au développement de la Webitique.





ZOOM SUR Mon Espace Privé

- ▶ Vous avez une question sur votre compte « Mon espace privé » ?
- ▶ Vous ne parvenez pas à accéder aux Services en Ligne ?
- ▶ Ou vous recherchez une information sur notre site ?

La MSA vous propose une assistance dédiée pour vous accompagner dans vos démarches en ligne :

03 20 900 500

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

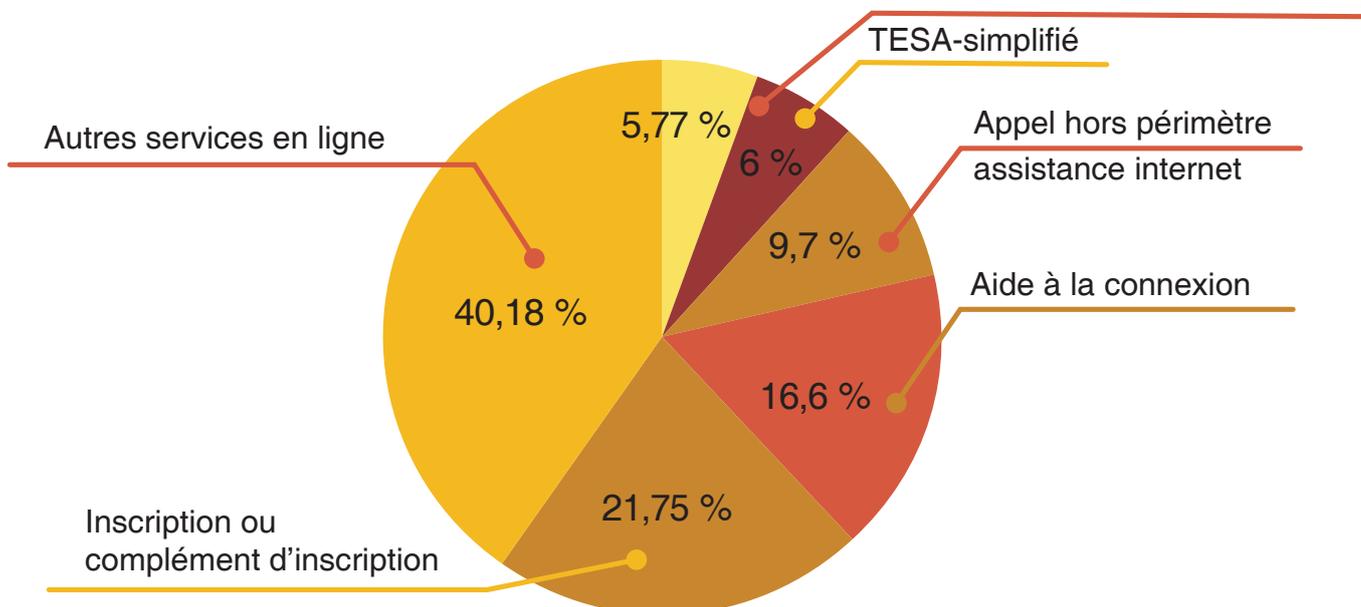
En 2022 ce sont :

**6 777 appels téléphoniques servis
et 1 106 mails répondus**

dédiés exclusivement à l'accompagnement, la connexion et l'utilisation des espaces privés ou professionnels et des Services en Ligne pour nos adhérents Francs-Comtois.

Motifs des sollicitations Assistance Internet

Mode de réception des documents





Le site internet de la MSA de Franche-Comté, c'est chaque mois :

67 486 visites

**44 176 connexions
à Mon espace privé
Particuliers/entreprises/
tiers/autres**

**8 290 connexions
à l'appli mobile**



Rendez-vous prestations

La réalisation d'un rendez-vous Prestations consiste à dresser avec le bénéficiaire détecté ou ciblé, un état exhaustif de la situation sociale et d'identifier de nouveaux droits potentiels, voire des droits à fermer. Une fois identifiés, ces droits potentiels font l'objet d'une étude par les services métiers qui les attribuent ou non aux bénéficiaires.

Dans ce cadre, les futures mamans sont contactées afin que leurs droits liés à la Maternité et à la naissance de leur enfant soient bien expliqués. Ce sont 261 rendez-vous naissance que nous avons pu réaliser. Les autres rendez-vous Prestations sont liés à l'attribution d'une Retraite, d'une réversion ou d'une Complémentaire Santé Solidaire.

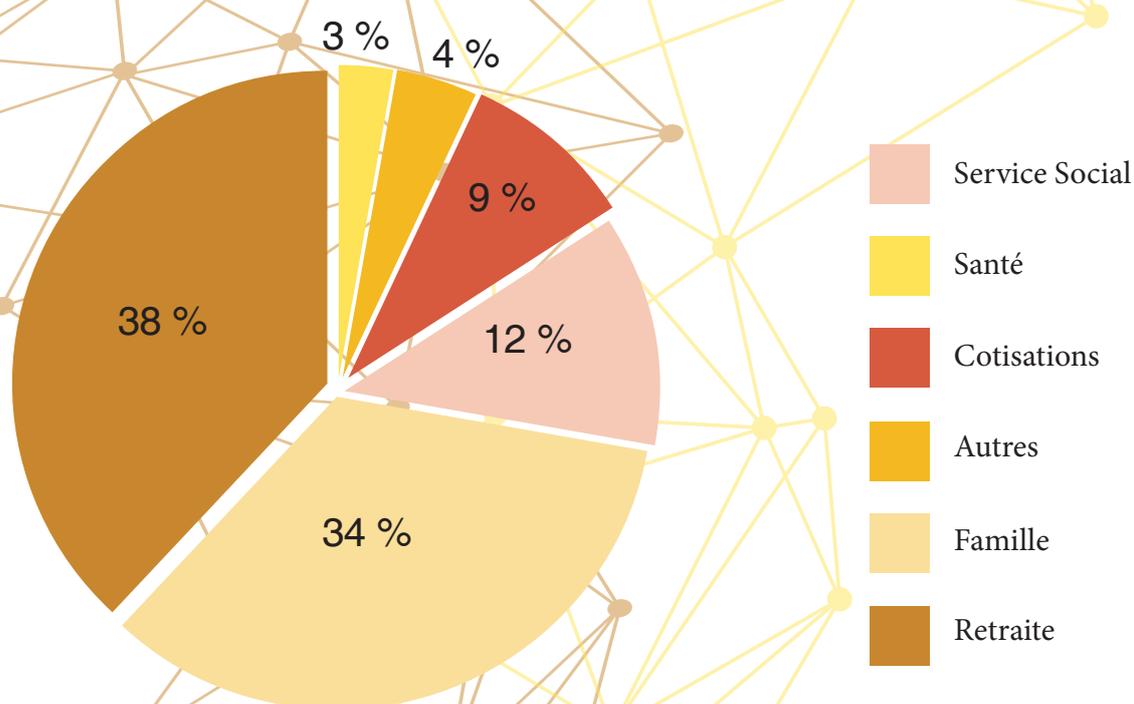
Au total **786 rendez-vous Prestations**

dont **261 rendez-vous Naissance**

3 176 RDV téléphoniques

831 RDV physiques

Répartition des RDV



Conseillers en Protection Sociale

L'activité des deux Conseillers en Protection Sociale (CPS) est préférentiellement axée sur l'affiliation et le Conseil lors de rendez-vous au domicile, dans nos sites ou au sein des structures France Services. Les CPS peuvent ainsi présenter notre site internet et les services

en ligne et réaliser en direct des inscriptions à l'espace privé. La situation sanitaire s'étant améliorée en 2022, les CPS ont pu assurer des rendez-vous physiques, téléphoniques ou en visio selon la demande.

Afin de répondre au mieux aux besoins des agriculteurs qui envisagent de cesser leur activité dans les années à venir, les Conseillers en Protection Sociale, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture, participent à des réunions d'information sur le thème de la retraite et de la transmission. En 2022, 109 personnes ont pu participer à huit réunions réparties sur les 4 départements Franc-Comtois.

D'autres interventions sur le thème du Nouvel Installé ont eu lieu dans les lycées et CFPPA auprès de 170 jeunes.

En collaboration avec les Chambres d'agriculture et plus particulièrement avec l'Association Interdépartementale pour la Formation et le perfectionnement des agriculteurs et des salariés de l'agriculture 25-90, les CPS interviennent dans le parcours de formation CERTICREA pour présenter la MSA de Franche-Comté et informer sur l'assujettissement, les cotisations et les prestations. La réalisation de ce parcours de formation est finalisée par une évaluation devant un jury.

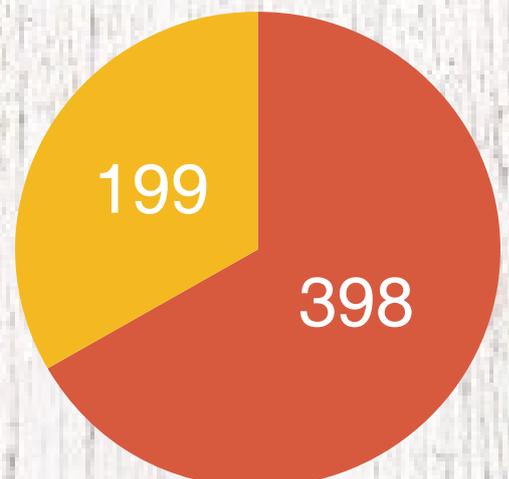
Les CPS interviennent également à la demande lors d'Assemblée Générale (agriculteurs retraités...) ou de salons (Vache de Salon).



8 réunions
en Franche-Comté

109 personnes
ont participé

11 interventions
CertiCréa



 RDV Conseil  RDV Affiliation

Points d'accueil



MISSIONS

La MSA de Franche-Comté accueille ses adhérents sur tout le territoire. Pour nous rencontrer, les adhérents peuvent prendre rendez-vous avec nos agents d'accueil sur nos trois sites ou dans l'une de nos quatre agences.

La prise de rendez-vous se fait également par téléphone auprès de notre centre de contact ou grâce au Service En Ligne de prise de rendez-vous via l'espace privé de l'adhérent. Une fois la demande de rendez-vous réalisée, un agent d'accueil contacte l'adhérent pour lui proposer un rendez-vous téléphonique ou physique selon le besoin.

Doubs

Site de Besançon

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 à 16h30

Agence de l'Isle-sur-le-Doubs

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 à 16h30

Agence de Pontarlier

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 à 16h30

Jura

Site de Lons Le Saunier

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 à 16h30

Agence de Fouchierans

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 à 16h30

Arbois

Par France Services sur rendez-vous
Le lundi (depuis fin 2022)

Haute-Saône

Site de Vesoul

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 à 16h30

Sauf le jeudi matin

Accueil sans rendez-vous

Territoire de Belfort

Agence de Belfort-Méroux

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 à 16h30

France Services



Qu'est-ce qu'une France Services ?

Les France Services délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les FS articulent présence humaine et outils numériques.

Quels services ?

Une gamme élargie de services en un lieu unique. L'utilisateur est accueilli par un agent. Il peut obtenir des informations et effectuer des démarches administratives auprès de plusieurs opérateurs : MSA, CAF, Pôle Emploi, Préfecture...

A proximité de chez soi, ces structures permettent d'accéder à une large palette de services. Les FS, animées par des agents formés par les 9 agents de la convention, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations : allocations, législation du travail, formation...

Aide à l'utilisation des services en ligne : inscription et mise à jour de «Mon espace privé»

Mise en relation avec la MSA : prise de rendez-vous, entretien à distance par téléphone...

Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers...

Tout savoir sur France services

Un ordinateur, une imprimante et un scanner sont à la disposition de nos adhérents dans ces lieux, permettant d'échanger avec la MSA ou tout simplement d'éditer attestations et formulaires.

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil,
information
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



1 France services
labellisé au 01/01/2023

Doubs - 25
Pierrefontaine les Varans

Services en ligne



MISSIONS

Trouver la bonne information, **simplifier** les démarches, **maintenir** une relation de proximité... La MSA s'engage sur la qualité de service et d'accueil de ses adhérents. Elle **développe** des services Internet pour faciliter les démarches quotidiennes des familles comme des professionnels agricoles.

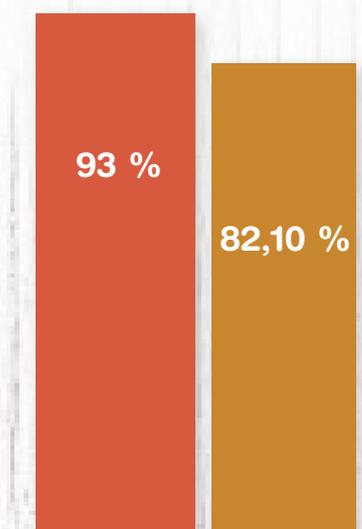
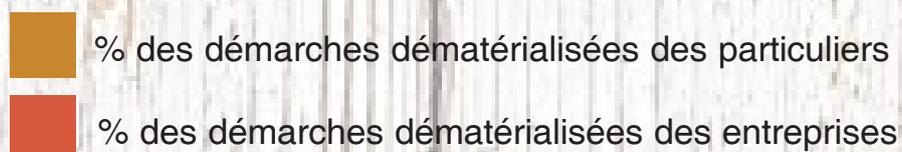
Les faits marquants de 2022

Nouvelle interface d'accueil dans la partie « exploitant » et « employeur ».

The screenshot shows the homepage of the MSA de Franche Comté website. At the top left is the logo with the text 'santé famille retraite services'. The main header features the text 'de Franche Comté' and a link to 'Changer de région'. On the right, there is a red navigation bar with 'Mon espace privé', 'Se connecter', and 'S'inscrire'. Below this is a horizontal menu with categories: 'Particulier', 'Exploitant', 'Employeur', 'Partenaire', 'Elu MSA', and 'Votre MSA'. A search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon is also present. The main content area features a large image of a woman using a tablet in a field with cows. A text box on the right of this image says 'L'esprit tranquille ! Avec ma MSA & moi, obtenez votre carte européenne d'assurance maladie directement sur votre téléphone.' and includes a button 'Découvrez l'appli ma MSA & moi'. Below this are two sections: 'Mémo Santé Enfant' with a button 'Je crée mon compte' and an illustration of a child and a nurse, and 'Réforme des retraites' with a button 'Accéder au service « Suis-je concerné »'.

59 318 adhérents inscrits à « Mon espace privé »

Disponibilité, personnalisation, accessibilité et échanges sécurisés : en réponse aux attentes et besoins de ses adhérents, la MSA développe une offre digitale complète sur franchecomte.msa.fr



PARTICULIERS (% des démarches dématérialisées - détails)

• Déclaration de ressources Prestations Familiales	86,11 %
• Demande aide au logement	21,22 %
• Déclaration de ressources Allocation Adulte Handicapé	38,54 %
• Déclaration de ressources RSA	66,45 %
• Demande de Prime d'activité	81 %
• Déclaration de ressources Prime d'activité	91,28 %

ENTREPRISES (% des démarches dématérialisées - détails)

• Déclaration de revenus professionnels	91,14 %
• Effectuer un TESA	99,98 %
• Déclaration Préalable à l'Embauche	93,73 %
• Effectuer une déclaration de salaire d'activité	74,26 %



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Directrice de la publication
Marie-Agnès Cudrey-Vien

Rédaction et conception graphique
Service Communication MSA Franche-Comté

Crédits photos CCMSA et Pixabay

13 Avenue Elisée Cusenier
25000 Besançon CEDEX 9
☎ 03 84 35 25 25



 franchecomte.msa.fr